



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 25 juin 2020, à 19h00
Salle de spectacles

8^{ème} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 25 juin 2020

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant qui officiera en tant qu'huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 3 juillet 2020 à 20h00*
- Samedi 4 juillet 2020 à 14h00*
- Dimanche 5 juillet 2020 à 19h00*

Préambule

Nous vivons encore une séance un peu spéciale comme celle du 14 mai passé. Et les quelques adaptations qui ont dû être mises en place pour notre dernière séance sont toujours actuelles, et nous pouvons continuer notre débat démocratique.

Notre Conseil siégera à nouveau, dans un ordre absolument aléatoire quant au placement, mais ordonné quant aux convictions.

Vous vous souvenez du courrier du 6 mai relatif aux procédures liées au Covid, pour pouvoir tenir ce Conseil, la dernière fois cela s'est bien passé. Aujourd'hui nous ferons de même.

Je rappelle que les premières rangées sont réservées aux Scrutateurs, Présidents de groupe et de partis, ainsi qu'aux présidents des commissions qui s'exprimeront ce soir à votre micro, qui sera désinfecté après chaque intervention.

53 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Geneviève Bonzon, Angela Riccio, Mariline Rodriguez, Marie Schneider, Suzanne Sisto-Zoller et Simone Szenyan ainsi que MM. André Cordeiro, Dylan Montefusco, Rachid Taaroufi et Vito Tartaglia.

Sont absent-e-s: Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic et Maria del Mar Rodriguez ainsi que MM. Olivier Abbey, Eric Aeschlimann, Nuredin Avdyli, François Bertschy, Florian Briaux, Selim Ibrahimy, Mohamed Jribi, Naïm Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Savci Gökan, Abdullah Tabib et Boubacar Tahirou.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. Le Président communique qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « Jeu, Covid et matchs : quelles occupations pour nos enfants cet été »
- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais. »
- Un dépôt de postulat par M. Le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Les conséquences de la pandémie de covid-19 pour la Ville de Renens, quelles solutions pour remédier aux problèmes déjà identifiés, quels changements doit-on s'attendre pour le futur. »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel intitulée « Bruit et vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle. »
- Une interpellation de M. Le Conseiller communal Byron Allauca relative aux vidéos surveillance et leur bilan
- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Marie Schneider intitulée « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « Fermeture d'une garderie à Renens. »
- Une interpellation de M. Le Conseiller communal Michele Scala intitulée « Y a-t-il un pilote, pardon ! un policier dans la ville ? »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 18 de l'ordre du jour.

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Vincent Keller intitulée « Le petit Ajaccio de l'Ouest lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ? »
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Byron Allauca relative à un fonds cantonal de soutien à l'économie domestique
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée « Mise en place d'un plan de gestion de crise pour le futur? »
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election complémentaire** d'un scrutateur au Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2020-2021
12. **Comptes communaux – Exercice 2019**
 - a) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - c) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
 - d) De la Ville de Renens,
 - *Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Pascal Golay, Président de la COFIN*
13. **Rapport de commission – Préavis** N° 59-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! »
 - *M. Simon Favre, Fourmi rouge*
14. **Rapport de commission – Préavis** N° 64-2020 – Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal – Réponse au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton »
 - *M. Pascal Golay, PLR*
15. **Rapport de commission – Préavis** N° 68-2020 – Réseau cyclable à Renens : état des lieux - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens
 - *M. Jonas Kocher, Les Verts*
16. **Rapport de commission – Préavis intercommunal** N° 70-2020 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »
 - *M. Jeton Hoxha, PSR*
17. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 71-2020 – Site des Tilleuls – Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis N° 43-2013 pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls
Présidence : Fourmi rouge
18. Motions, postulats, interpellations
19. Questions, propositions individuelles et divers
20. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. Le Président informe que le Bureau du Conseil communal a reçu, par un courriel daté du 5 juin 2020, la démission de Mme Maria Correia (groupe PSR)

« Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur d'avoir été Conseillère communale de notre belle Ville de Renens depuis le début de cette législature, pendant ce temps j'ai beaucoup appris sur notre ville et ses habitants et surtout sur notre système démocratique, j'ai eu beaucoup de plaisir à faire partie de ce Conseil et des diverses commissions, néanmoins j'ai le regret de devoir quitter mes fonctions de conseillère communale avec effet immédiat, pour des raisons personnelles et de santé.

Je remercie particulièrement mon groupe, le PSR, où j'ai fait de belles rencontres.

J'espère que les priorités de ce Conseil resteront l'honnêteté devant la réalité des faits et le respect des personnalités et opinions de chacune et chacun et souhaite à toutes et tous une belle continuation.

Merci à tous pour ce bout de chemin ensemble, et on se reverra sûrement au détour d'une ou l'autre rue de Renens. »

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Laurent Voisard en date du 1^{er} mai 2020 en tant que Conseiller communal, le Parti Socialiste Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Silvan Sanches Morais Silva Cooper. Le Bureau a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu, M. Silvan Sanches Morais Silva Cooper peut être assermenté ce soir.

M. Le Président prie M. Silvan Sanches Morais Silva Cooper de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Silvan Morais de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. Le Président félicite M. Silvan Sanches Morais Silva Cooper pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Pendant cette période toujours spéciale, votre président n'a été à aucune manifestation, ou inauguration officielle.

Cette période de transition est particulièrement déstabilisante, si le nombre de cas annoncés diminue, si les décès ont arrêté leur rythme effréné, nous ne pouvons que constater qu'il y a toujours un problème dû au Corona Virus.

Je vous prie donc d'être vigilants encore quelque temps.

Pétitions

Le Bureau du Conseil communal a reçu en date du 11 juin 2020 une pétition, signée par 85 personnes, intitulée « Pour un passage piéton à l'Avenue du 1er-Mai à Renens ».

« Par ma signature, je soutiens la mise en place d'un passage piéton sur l'Avenue du 1^{er} Mai à Renens, situé à proximité du carrefour avec la Rue de l'Industrie.

En effet, depuis l'instauration de la zone 30 le passage piéton existant précédemment a été supprimé. Or la traversée de cette avenue est compliquée pour les riverains, ainsi que pour les enfants scolarisés au collège de Sous-Blondes.

Dans la loi, d'après l'article 4 de « l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre »: « L'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes. »

Or, nous constatons que pour traverser, à proximité d'une priorité de droite sans visibilité pour les automobilistes et pour les piétons, il faut généralement attendre le passage de maintes voitures avant de pouvoir le faire en sécurité. Le manque de visibilité implique également qu'une fois sur la route des voitures surgissent et ne s'attendent pas à la présence de piétons.

Cette pétition demande la mise en place d'un passage piéton clair, ou pour le moins de mesures de sécurité, comme un marquage au sol, des ralentisseurs, des îlots, voire même une zone 20. Vous trouverez en annexe un document proposant diverses stratégies pour faciliter la traversée de zones 30 par les piétons.

Nous vous rendons attentifs au fait que les enfants scolarisés et accueillis à l'UAPE de la Farandole traversent cette avenue au moins quatre fois par jour, et il en va de même pour les enfants accueillis en milieu familial dans le quartier. »

La pétition étant de compétence municipale, celle-ci a été transmise à la Municipalité, avec copie à M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions.

Il est demandé, dans ce courrier, d'informer M. Richard Neal lorsque les pétitionnaires seront reçus afin que les membres de la Commission des pétitions puissent être présents.

Les pétitionnaires sont informés de ce qui précède.

Réponse orale à la question de M. Ali Korkmaz

« Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers Communaux,

En date du 14 mai 2020, M. le Conseiller communal Ali Korkmaz a interrogé la Municipalité et le Bureau du Conseil communal afin que soit étudiée la possibilité d'intégrer dans l'ordre du jour des séances du Conseil communal un point « Parole au public » qui permettrait aux citoyen.ne.s de pouvoir s'exprimer devant l'Assemblée.

Cette question étant de compétence du Bureau du Conseil communal, ses membres ont étudié cette proposition lors de la séance ordinaire du 16 juin 2020 et font part de leurs commentaires.

Pour les raisons suivantes, la proposition de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz ne reçoit pas le soutien du Bureau du Conseil communal :

- *La Loi sur les communes ne mentionne pas la possibilité de donner la parole au public.*

- *Bien que la présence du public soit permise et même justifiée par des impératifs de transparence, il n'est pas voué à intervenir de manière directe dans les délibérations du Conseil.*
- *Il est rappelé que les membres de l'Assemblée « élus » sont précisément les représentants des citoyens de la Commune et qu'ils sont assermentés.*
- *Chaque citoyen.ne peut intervenir en utilisant les voies légales (opposition à des projets, référendum, initiative, pétition).*
- *Chaque citoyen.ne a la possibilité de prendre contact, via le site Internet de la Commune, avec un membre du Conseil communal afin que ce dernier se fasse le relai d'une demande, proposition, question.*

D'autre part, il est à mentionner qu'après avoir sondé 39 conseils communaux, par le biais de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux Vaudois, aucune Assemblée, ayant répondu, ne permet au public qui suit les débats du délibératif communal de prendre la parole en fin de séance.

Le Bureau du Conseil communal entend la demande de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz, nonobstant il estime que les moyens légaux actuellement offerts sont suffisants pour que chaque citoyen.ne puisse faire entendre sa voix.

Le Bureau du Conseil communal considère ainsi avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz relative à la modification de l'ordre du jour des séances du Conseil communal de la Ville de Renens.

Jetons de présence

Etant donné qu'il n'y a pas de transmission de papier, les fiches des jetons de présence ont été exceptionnellement envoyées par courrier ordinaire aux membres du Conseil. A noter que toutes les activités liées aux rapports de commissions ad'hoc qui seront présentées au Conseil communal du 25 juin 2020 seront honorées en décembre 2020.

Repas

Je confirme au vu de la situation sanitaire actuelle, que le repas habituellement partagé à la suite de la dernière séance de l'année de législature, donc ce soir, est reporté à une date ultérieure.

Liste de présence

Je vous rappelle que seule la liste de présence dûment signée par notre scrutatrice indiquant votre participation à ce Conseil fait foi pour le paiement des jetons de présence.

M. Le Président ouvre la discussion.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir par écrit la réponse orale à la question relative à la modification de l'ordre du jour des séances du Conseil communal de la Ville de Renens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir

- le Communiqué de la Municipalité du 15 juin 2020 sur ses activités du 14 mai au 12 juin 2020
- les réponses écrites aux interpellations de M. le Conseiller communal Vincent Keller intitulées « Le petit Ajaccio de l'Ouest Lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ? », de M. Le Conseiller communal Byron Allauca relative à un fonds cantonal de soutien à l'économie domestique et de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée « Mise en place d'un plan de gestion de crise pour le futur ? »
- les réponses écrites aux questions de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz concernant la sécurité routière et de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à la mise à l'enquête d'une antenne 5G à Florissant

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

Ce soir, en plus des communications écrites nombreuses que nous vous avons adressées, quatre membres de la Municipalité prendront la parole.

Je vous souhaite d'ores et déjà de bons débats.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Mesdames et Messieurs,

J'ai une réponse à une question orale de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois relative au soutien des cafés, bars et restaurants et relative également à une question sur le Marché. Nous y répondrons à deux voix puisque cela concerne deux dicastères différents.

Je vais répondre en premier par rapport aux terrasses et aux cafés, bars et restaurant.

Réponse orale à la question de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois
relative au soutien des cafés, bars et restaurants

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

Lors de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020, Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois a demandé si des mesures étaient prévues ou en cours pour soutenir la branche des cafés-restaurants qui a été fortement touchée par la crise du Covid-19.

Dès le 11 mai 2020, date de l'ouverture partielle des établissements publics, le Service de l'urbanisme, qui est en charge du volet police des constructions et mises à l'enquête de ces commerces, a cherché des solutions pour permettre à ceux-ci de ne pas être trop pénalisés par les contraintes imposées par le Conseil fédéral.

Le 18 mai déjà, la Municipalité de Renens a décidé, en coordination avec la Police du Commerce cantonale et intercommunale, de permettre un agrandissement provisoire des terrasses existantes, voire même la création de nouvelles terrasses sur son domaine public avec une procédure facilitée, gratuite et très rapide. Ces terrasses pourront être maintenues jusqu'à la fin de la saison (31 octobre).

Plusieurs établissements, en l'occurrence cinq, ont déjà pu bénéficier de cette procédure simplifiée et certaines demandes sont encore en suspens. La Direction Urbanisme - Travaux y répond favorablement dans la mesure du possible. Elle se doit néanmoins de prendre aussi en considération des intérêts des tiers, et particulièrement celui du voisinage. La sécurité publique doit également être garantie, notamment un passage suffisant sur le trottoir le long des routes à circulation.

La Municipalité espère ainsi contribuer à l'effort demandé aux commerces durant cette période de post-pandémie.

• **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Réponse orale à la question de Mme la Conseillère Frédérique Beauvois
relative au soutien des cafés, bars et restaurants

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

Concernant une éventuelle exonération de la taxe d'usage du domaine public pour les étalagistes du Marché, la suspension n'a, pour l'heure, pas été envisagée. La Municipalité a porté cependant une attention toute particulière au redémarrage du marché durant la période des mesures sanitaires exceptionnelles et prépare actuellement son retour progressif à la normale. Elle reviendra vers le Conseil communal avec des propositions concrètes de soutien à cette manifestation importante.

Ce qu'il faut également savoir c'est que les étalagistes du Marché paient à la fin de l'année pour l'année en cours ; donc au jour d'aujourd'hui, ils n'ont encore rien payé ce qui nous laisse du temps pour statuer.

Finalement, l'exonération des taxes pour la prolongation des heures d'ouverture selon la LADB est une tâche dont la compétence revient à la Police de l'Ouest lausannois. Cette question lui a été transmise pour traitement.

Son CODIR se réunira mercredi prochain et ne manquerai pas de transmettre votre proposition, Mme Frédérique Beauvois. Il est vrai que ce n'est peut-être pas comme à Lausanne, nous avons 8 communes et j'espère que les 8 communes adhéreront avec vous et moi.

Par ces deux interventions, la Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois relative au soutien des cafés, bars et restaurants.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Réponse orale à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative au panneau d'affichage sur la Place du Marché

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2019, Mme la Conseillère communale Nicole Divorne a interrogé la Municipalité quant à la possibilité d'améliorer la lisibilité des informations sur le panneau d'affichage de la Place du Marché.

Le principe de l'agenda de la Place du Marché est d'offrir sur une seule plateforme toute l'offre culturelle de Renens, de manière démocratique en donnant la même importance à chaque manifestation, sans hiérarchie liée à l'organisateur ou à l'événement, et selon un ordre chronologique. Son concept permet de voir de loin le mois d'affichage, puis en s'approchant les dates et les titres des manifestations, et enfin, de près, les informations complémentaires et les lieux.

Il se distingue d'autres types de panneaux non seulement par son originalité, mais également par sa présence en tant qu'objet graphique sur la Place du Marché.

Concernant un renforcement de sa lisibilité, une première mesure a été mise en place avec un allègement des informations complémentaires pour rendre chaque fiche plus lisible. La modification de la police de caractère évoquée par Mme Divorne serait possible, mais entraînerait un changement complet du concept. Le coût d'une refonte a été devisé à CHF 4'000.- par son concepteur.

L'agenda de la Place du Marché est fonctionnel depuis janvier 2017. Il est apprécié des organisateurs qui peuvent communiquer dans l'espace public grâce à ce moyen complémentaire au Carrefour Info et au site internet de la Ville. On constate également que les passants s'arrêtent régulièrement pour le lire et découvrir le foisonnement de la vie socio-culturelle renanaise.

Dès lors, la Municipalité estime qu'il n'y a, pour l'heure, pas lieu de demander une refonte complète et onéreuse du système informatique qui génère le panneau d'affichage sur la Place du Marché.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative au panneau d'affichage sur la Place du Marché.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Bonsoir à toutes et à tous,

Une petite note positive à présent pour vous informer que pendant que nous étions confinés, les abeilles de Renens n'ont pas télétravaillé, elles étaient sur le terrain, elles étaient dehors et se portent à merveille.

Nous avons le plaisir de vous offrir, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration de Renens, ce soir, ce petit pot de miel, la récolte ayant été extraordinaire cette année. Est-ce qu'il y a un lien avec ce que nous avons vécu ? Nous ne le savons pas...

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Intervention relative aux dérogations pour les terrasses

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues, Camarades.*

En préambule, je souhaiterais dire que mon voisinage et moi-même n'avons pas du tout la même vision de sécurité que la Commission de l'urbanisme.

Nous avons appris la validation d'urgence concernant l'octroi de dérogation pour les terrasses et j'en suis fort aise, La Fourmi rouge ayant toujours soutenu les travailleurs et les entreprises en difficulté. Mais après avoir reçu plusieurs interpellations de mes voisins de quartier, je ne peux que les soutenir dans leurs inquiétudes. Et parfois le bon sens et la réalité nous empêchent d'honorer nos promesses et ce n'est pas plus mal.

Permettre l'installation de terrasses au milieu de la voie publique et sur une route à 2 sens me paraît un peu éloigné du bon sens.

Alors bien sûr on va me répondre qu'une étude a été faite, que des marquages ont été posés, des blocs de sécurité en ciment ont été installés, des panneaux lumineux aussi et que tout est sous contrôle.

Et pourtant dans les années antérieures, le Graal des cafetiers était d'avoir la même terrasse, au même endroit, même grandeur, toujours refusée, car trop dangereuse et certainement trop de paperasse à faire, car nous savons tous que quand on décide de s'installer sur la voie publique, une mise à l'enquête doit être demandée et ça prend des mois pour finalement aboutir très souvent à un non catégorique. Mais avec la crise du Covid-19 tout est plus simple et la dangerosité de l'endroit n'est plus d'actualité, au bénéfice d'une promesse faite aux cafetiers.

On fait fi de la sécurité des piétons qui se retrouvent à marcher au milieu de la route. J'espère ne pas devoir faire un triste bilan à la fin de la saison 2020 comme vous l'avez mentionné le 31 octobre 2020.

Les trottinettes sont interdites sur les trottoirs, mais par contre obliger les piétons à marcher sur la route, cela ne choque personne ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Effectivement une telle terrasse demanderait une enquête si elle devait être appelée à subsister. Dans ce cas, une enquête aura lieu et de plus amples études seront instruites pour voir si la circulation pourrait être limitée.

Il se trouve que nous sommes en zone 30km/h, c'est donc déjà un régime modéré. Néanmoins, vous l'avez cité vous-même, la proposition était d'aider ces restaurateurs qui souhaitent pouvoir survivre. Il y a eu des efforts faits de délimitation de la place, il y en aura encore puisque des coussins berlinois sont commandés et vont être posés transitoirement pour modérer encore davantage la circulation. Le vivre-ensemble demande aussi ce type de mesures et cela permet d'essayer. S'il y avait une velléité de conserver une terrasse à cet endroit, il y aura eu six mois d'essai et c'est une bonne chose.

- **M. Richard Neal, PSR**

Intervention relative au Flexi-bus (Communiqué de la Municipalité) ???

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Je me suis renseigné en regardant sur le site des tl le prix du billet. Il est dit que pour le simple prix d'un billet du bus, nous pourrions prendre le Flexibus en indiquant l'arrêt où nous souhaitons le prendre.

La plupart des arrêts du Flexibus qui existent déjà, mais il y en a plusieurs qui sont au milieu des maisons dans Renens-Village, notamment en haut de l'avenue du Château et sur la Place du Village. Or, à ces endroits, il n'y a jamais eu d'arrêt de bus, donc il n'y a pas de distributeur pour acheter un billet ; de plus étant donné que nous sommes en période de pandémie, nous ne pouvons pas nous adresser au conducteur, comment faire ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Comme pour tout trajet la course doit être honorée (abonnements, billets normaux, demi-tarifs, cartes enfants/juniors), je rappelle qu'il est possible d'acquérir un billet par le biais de l'application des tl. Sinon, toute personne peut s'arranger avec le conducteur en lui demandant de la déposer à un endroit où il est possible de prendre un billet ; il y a une certaine ouverture.

S'il devait y avoir un souci avec le paiement d'un billet, nous vous le relaterons à la fin de l'essai.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation intitulée « Le petit Ajaccio de l'Ouest Lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ? »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'avais déposé cette interpellation en décembre 2017, si vous vous en souvenez c'était un peu en forme de clin d'œil 25 ans jour pour jour – c'était un 14 décembre – après l'explosion du cinéma Corso en 1992.

27 ans et quelques mois après, enfin une réponse ! Sur la forme, je ne m'étendrai pas sur l'article 58 du règlement de notre conseil qui stipule « La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante » vous allez comprendre pourquoi.

Quelques mois après le dépôt de cette interpellation donc, en septembre 2018, je reçois un appel téléphonique de M. Nicola di Pinto, qui était à l'époque coordinateur culturel me proposant un café pour en discuter. Vous me connaissez, je suis plutôt social et j'avoue une nette préférence à la résolution d'un problème qui n'en est pas un d'ailleurs, c'est plutôt une question, devant un café plutôt qu'au travers d'une feuille A4, même lue sur une terrasse de bistrot.

Monsieur di Pinto m'explique donc qu'effectivement, il y a un projet dans le pipeline. Un cinéma en collaboration avec le CityClub de Pully. Mais que mon idée lancée comme un cri du cœur, un lieu culturel de musique vu comme un melting-pot entre du vieux punk crado, du hard rock bien lourd et du rock à minette n'est pas à l'ordre du jour. Dommage, mais l'idée de retourner au Corso voir du cinéma en dehors des grands distributeurs de blockbusters américains ne me déplaît pas, bien au contraire.

Après cette rencontre. Plus rien jusqu'à aujourd'hui.

Alors, comme il est d'usage, je remercie la Municipalité du grand effort qu'elle a fait pour répondre à mon interpellation. Une ligne de moins à la liste des objets en attente de traitement. Qu'elle se rassure, je ne déposerai pas de résolution.

Mais sur le fond de cette réponse. Puis-je me permettre quelques commentaires ?

Il y est inscrit que le projet de cinéma par l'association CityClub de Pully, bien que « répondant bien aux objectifs de la politique culturelle à Renens » ne sera pas réalisé pour des raisons de coûts. Bien.

Quels sont ces objectifs de politique culturelle de la Ville de Renens ? J'ai pris le temps de chercher le document sur notre site internet et je suis tombé sur le papier de 2009 intitulé « Rapport Politique Culturelle » cité dans la réponse à l'interpellation. Pas de plus récent, j'assume que cette politique culturelle est toujours valable 11 ans après. Après tout, les délais, ça va dans les deux sens. En page 21 de ce rapport, on y lit, je cite : « Pour Renens, il est essentiel aujourd'hui de se positionner dans la région en tant que Ville-moteur, notamment en raison de son nouveau rôle de Chef-Lieu. Face à Lausanne, qu'elle ne peut concurrencer au niveau de l'importance de l'offre, elle doit faire sa place et être reconnue comme interlocuteur à part entière ». On y apprend aussi au sujet de la réhabilitation du Corso : – je cite encore le rapport de 2009 – « Dans les actions à court terme entre encore le projet du réaménagement du sous-sol de l'ancien cinéma Corso à la Rue Neuve. Même s'il représente un nouveau projet, il vise toutefois à consolider l'existant, dans le sens où il renforce la programmation et l'offre culturelle ». Le « court terme » de 2009 est devenu « moyen terme » en 2020. Finalement, Einstein ne s'embarrasse pas vraiment de 11 années.

Revenons à la réponse de la Municipalité.

Il est mentionné « L'achat de la Ferme des Tilleuls et le projet qui s'y est développé sont devenus l'objectif prioritaire ».

Qu'on ne me mécomprenne pas : je suis ravi et soutiens la Municipalité à 100 % sur la Ferme des Tilleuls et son projet. Mais alors, notre ville qui veut être moteur n'a qu'un seul atout à proposer ? La Ferme des Tilleuls (avec il est vrai la Grange de Florissant et le Silo) et c'est tout ?

Pourtant... un lieu alternatif à ce que propose Lausanne, faisant de Renens un moteur de la musique non main-stream et pour un coût restant à définir, mais probablement moins élevé que le projet de cinéma (pour des raisons techniques), c'est exactement ce que je demandais.

Finally, même si je sais que la Direction Générale de l'Environnement parfois tatillonne, comme le sont – à raison – certains services de l'Etat, vous savez qu'il existe pléthore de solutions techniques pour insonoriser un lieu de culture musicale, qui plus est souterrain. J'invite avec plaisir les sceptiques dans un des clubs de dancing lausannois situés dans l'hyper-centre pour le prouver.

En résumé : je suis déçu par cette réponse. Je reviendrai pour le 30^{ème} anniversaire de l'explosion du Corso avec une nouvelle idée. Peut-être la nouvelle Municipalité en décembre 2022 aura-t-elle une oreille plus proactive. Ou alors m'annoncera-t-elle que le « moyen terme » de 2020 est finalement devenu « long terme ».

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie M. Vincent Keller d'avoir promu le rapport de politique culturelle de 2009 qui donnait les axes stratégiques de la Culture à Renens, sur les vingt prochaines années. Nous sommes arrivés au bout de ces axes stratégiques, cela vaut la peine de refaire effectivement un bilan et c'est ce qui est prévu. Nonobstant, ces axes stratégiques, et vous le savez très bien, restent des axes qui ne sont pas toujours explorés, pas toujours suivis pour des questions économiques, financières, de ressources, d'opportunité, etc...

Alors je remercie M. Vincent Keller de s'intéresser à la politique culturelle de Renens, c'est bien et je suis très contente que des Conseillers communaux s'y intéressent et qu'ils puissent ainsi nous apporter des suggestions.

En 2021, la Municipalité sera différente, je ne serai plus là, c'est sûr, quelqu'un d'autre aura en charge ce dicastère, mais en 2022 je ne suis pas sûre qu'il y aura plus d'argent qu'aujourd'hui. Parce que ce qui pose problème dans ce dossier c'est qu'il a chaque fois fait les frais d'autres projets culturels, il a chaque fois été remis dans le trou où il est maintenant.

C'est assez facile de venir avec des suggestions afin de mettre en place des nouveaux lieux culturels, mais à Renens, il ne faut pas oublier que nous avons déjà des lieux culturels qui ont besoin de notre soutien, qui ont besoin de notre apport financier, parce que nous devons aussi les sécuriser, c'est-à-dire que nous avons besoin que ces lieux continuent à perdurer. Nous ne pouvons pas faire tout le temps du « one-shot » juste pour le plaisir d'avoir des manifestations et des lieux culturels.

Nous devons être très attentifs à la manière dont nous lançons des projets parce que ces projets doivent pouvoir durer, nous devons pouvoir les asseoir et leur garantir un soutien financier.

La réponse à votre interpellation était prête depuis fort longtemps, toutefois entre le moment où M. Nicola Di Pinto vous a expliqué dans quel sens nous voulions aller, le CityClub a revu son projet, il l'a affiné comme nous le lui avons demandé et est revenu avec une demande de soutien financier d'environ CHF 80'000.-. Ce montant est beaucoup plus important que ce qui était prévu au début. Cet apport de CHF 80'000.- devait venir s'additionner à d'autres recherches de fonds privés ou institutionnels. Et là, nous ne comptons pas encore les travaux, étant donné que ceux-ci n'ont pas encore été entrepris.

De ce fait, la proposition du service de la culture c'est de dire, nous maintenons ce lieu pour en faire un lieu à activités culturelles, mais sous forme de « pop-up », des événements uniques qui peuvent avoir lieu sur une semaine, un jour ou plusieurs jours. J'en parlais encore hier avec l'association Tilt qui mentionnait qu'il était rare de trouver des endroits de ce type à investir pour des projets de courte durée et qu'il manque de tels lieux, et il est vrai que de notre côté nous avons aussi envie d'expérimenter ce type de partenariat avec des acteurs

culturels qui viendraient faire des propositions pour occuper cet espace de manière temporaire. C'est aussi une manière innovante d'attirer également des étudiants de l'ECAL ou des hautes écoles et ainsi rester « régional ».

Voilà ce que je peux vous dire pour ce projet, c'est clair que moi, comme vous M. Vincent Keller, j'aurais préféré qu'il me soit dit « oui, vas-y », cela fait trois fois de suite que ce projet est au programme de législature et je ne serai plus là et il ne sera toujours pas fait.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Je n'ai pas envie de monopoliser la parole ce soir. Je remercie Mme la Municipale pour ce brillant plaidoyer pour le Corso et si c'est pour les idées, je n'ai encore beaucoup dans mon sac, je vous rassure.

Je voudrais toutefois juste préciser que j'ai l'impression que vous parlez de manque de finance pour financer des politiques publiques culturelles dans cette Ville, et souhaiterais juste rappeler que mon groupe politique n'a jamais été parmi ceux qui ont fait perdre un certain nombre de millions par années avec une votation claire pour la perte de finance renanaise. Je vous remercie.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à un fonds cantonal de soutien à l'économie domestique

Monsieur le Président,

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse rapide à l'interpellation relative à un fonds cantonal de soutien à l'économie domestique déposée lors de la séance du Conseil communal du 14 mai dernier.

Je lis qu'un courrier sera adressé au Conseil d'Etat et espère que celui-ci partira rapidement, car bien évidemment un certain nombre d'hommes et de femmes travaillant dans l'économie domestique ont commencé à retravailler, mais malheureusement ils ont encore des arriérés de loyer et des assurances maladie. C'est-à-dire que durant les mois de mars, d'avril et mai ils n'ont pas pu payer ces charges. Du coup, ils ont recommencé à travailler, mais sont toujours endettés. Donc une aide publique cantonale sera toujours la bienvenue. Merci.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Bonsoir à tous,

Merci M. Byron Allauca, je voulais simplement dire que ce courrier va partir prochainement et que nous sommes conscients que les politiques sociales et migratoires laissent sur le bord de la route un certain nombre de personnes qui n'ont droit à aucune aide. C'était déjà le cas avant la crise du Covid-19, les personnes qui travaillaient dans l'économie domestique ou dans les soins à la personne à domicile vivaient dans des conditions déjà très précaires nous le savons et la crise du Covid-19 a fait émerger ce problème comme une casserole qui déborde de manière extrêmement violente et manifeste ; en particulier sur la Commune de Renens.

Vous dire qu'il est évident pour nous que ces personnes auraient aussi le droit d'avoir une aide cantonale, comme une aide sociale qui existe et qui a été mise en place durant la crise. C'est aussi pour nous une évidence qu'il ne suffit pas d'attribuer une aide à ces personnes, mais de réfléchir à ce que représentent ces personnes dans notre système social, car elles sont des

centaines de milliers à n'avoir aucun droit et à vivre dans nos communes, à nous poser un certain nombre de questions concernant ce problème, car c'est à nous de trouver des réponses. Ce sont dans nos écoles que leurs enfants sont enclassés, ce sont dans les logements de la région qu'elles aimeraient habiter et c'est très compliqué. Nombre de ces familles habitent dans des appartements en sous-location, à des conditions abusives, et c'est pour cette raison que dans notre courrier nous allons également solliciter le Conseil d'Etat pour qu'il puisse non seulement attribuer de l'argent, mais de demander aux instances politiques de prendre en considération cette réalité.

Si le courrier n'est pas encore parti, c'est d'une part parce qu'il est en relecture et d'autre part parce que nous allons discuter de son contenu dans le cadre de la conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois et qu'il fera peut-être boule de neige, ce qu'il lui donnera d'autant plus de poids.

- **M. François Delaquis, PSR**

- Question relative à la fermeture de la garderie Les Chattons

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

Le 12 juin dernier, 24 heures s'est fait l'écho de la fermeture de la garderie des Chattons, avec à la clé 50 parents démunis, à la recherche de solution ainsi que du personnel licencié.

Le Parti socialiste s'inquiète de cette situation et regrette de ne pas trouver dans les communications de la Municipalité un quelconque mot sur ce qui a été entrepris par la Municipalité.

Ainsi, nous souhaiterions connaître quelle est la situation de ces familles aujourd'hui ?

- Ont-elles des solutions pour la rentrée ?
- A-t-on sur la Commune d'autres structures privées fragilisées par la situation économique actuelle et, si oui, quelles sont les mesures envisagées ou entreprises par la Commune ?

Je cite également les propos de Mme Clerc, Municipale, rapportés dans le même article « Nous sommes d'autant plus ennuyés que l'accueil familial est affaibli en raison de personnes à risques parmi nos accueillantes. A l'heure actuelle, plus de 80 places seraient nécessaires pour absorber la liste d'attente préscolaire »

- Quelle est la situation actuelle par rapport à ses 80 places manquantes ?
- Quel est le pourcentage de ces personnes à risques par rapport à l'ensemble du personnel accueillant ?
- Combien d'employé.es ont été licencié.es et combien n'ont pas retrouvé de travail pour la rentrée ?

Le communiqué de la Municipalité a pour principe de communiquer les principales activités de la Municipalité pendant la période concernée. Le Parti socialiste est persuadé que la Municipalité n'est pas restée sans action face à cet événement. Aujourd'hui, il est important de connaître la situation.

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour vos questions, je pense que c'est effectivement une thématique importante qui concerne la Municipalité et mon Service en particulier.

Nous avons appris lors de la dernière semaine du mois de mai que la garderie privée Les Chattons, qui se trouve vers Florissant, allait fermer ses portes dans les semaines à venir. C'est vous dire que nous avons été fort surpris d'apprendre cette nouvelle aussi tardivement.

Aussitôt, nous avons pris contact avec la propriétaire de cette garderie.

Ce que je peux vous dire, pour répondre à vos différentes questions, c'est que si nous n'avons pas pu mettre ceci dans les Communications de la Municipalité c'est parce que nous sommes actuellement en train de discuter avec la propriétaire pour d'une part essayer de comprendre pourquoi cette garderie a fermé ses portes et de comprendre ce qu'il s'est passé, mais surtout pourquoi nous en avons été informés si tard. Parce que c'est clair qu'avec un seul mois d'anticipation il est pratiquement impossible de trouver une réponse immédiate, alors que c'est ce qu'il faudrait pour ces familles.

A partir des réponses que nous avons reçues, lors de nos différentes rencontres avec la directrice, nous sommes en train d'étudier différents scénarios. Cela peut aller entre chercher un autre partenaire privé ou d'autres pistes qui passeront forcément par le Conseil communal.

Par contre, nous pouvons déjà vous dire que la discussion se passe très bien, la propriétaire était très contente que nous prenions contact avec elle et nous avons pu regretter ensemble de ne pas l'avoir fait plus tôt.

Dire aussi que la garderie Les Chattons est une des premières victimes communales dues au Covid-19. C'est une entreprise privée qui a fait faillite après la crise et nous pouvons que le regretter et regretter une fois encore de ne pas avoir su plus tôt les difficultés qu'elle traversait.

Les Chattons hébergeait des enfants de 20 familles rennaises et de 6 familles de Crissier, ce qui représente 26 familles du réseau. ; toutes ont été orientées vers la liste d'attente du réseau. A ce jour 4 familles ont trouvé une solution, soit dans l'accueil collectif soit dans l'accueil familial, mais je n'ai pas plus de détails.

Vous dire que nous avons cherché à les accompagner et certaines ont trouvé des solutions dans le privé, malheureusement je ne connais pas aujourd'hui la situation de toutes les familles, mais apparemment un certain nombre a pu trouver une solution.

S'agissant des employés, nous les avons incités à postuler dans le réseau étant donné que nous recherchons régulièrement des éducateurs et des éducatrices parce qu'il y a beaucoup de tournus dans ce domaine. A ce jour nous n'avons eu, je crois, aucune postulation venant des employés de cette garderie, nous ne savons pas pourquoi, peut-être ont-ils trouvés un emploi dans une autre structure ?

Concernant les accueillantes familiales, effectivement parmi elles, certaines, ne sont pas en mesure d'accueillir des enfants en raison de leur situation, elles sont à risques ou vivent avec des personnes à risques. Des solutions ont été cherchées pour les familles afin que les enfants soient, soit placés dans d'autres familles accueillantes ou alors dans l'accueil collectif. Nous suivons la situation de près et nous essayons de trouver des solutions pour tout le monde.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, mais en tout cas nous aurons probablement à la rentrée de septembre d'avantage d'information. C'est un dossier qui nous occupe beaucoup en ce moment.

○ **M. François Delaquais, PSR**

Je remercie Mme Karine Clerc pour sa réponse, je comprends que vous êtes en train de travailler sur ce dossier et que vous n'avez pas encore toutes les informations. J'espère que lors de la prochaine séance du Conseil communal nous aurons une réponse sur la situation dans laquelle il nous sera communiqué que tous les enfants ont pu être replacés, que le réseau est en bonne santé. Je vous transmettrai mes questions et entends avoir des réponses sur la situation telle qu'elle sera à la rentrée.

● **M. Ali Korkmaz, PSR**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à la question relative à la sécurité routière

Monsieur le Président,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse, par contre j'ai trouvé cette réponse très classique et n'ai pas trouvé la réponse liée à la situation durant le semi-confinement qui était le cœur de ma question.

● **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative à la programmation du cinéma en plein air « La Piazzeta »

Bonsoir à tous,

J'interviens sur le Communiqué de la Municipalité et m'adressant peut-être à une future Municipalité, je n'en sais rien, je fais un peu comme M. Vincent Keller, j'interviens aussi sur la culture.

J'ai pris connaissance du programme du cinéma en plein air « La Piazzeta » et je souhaiterais que des films suisses soient plus souvent prévus ou au moins une fois.

Il nous est présenté des films français ou autres nationalités. Toutefois, nous avons des réalisateurs en Suisse connus au niveau international et qui ont souvent obtenu des prix internationaux. Je trouve qu'il est dommage que notre Ville ne fasse pas connaître aussi ces réalisateurs qui promeuvent la culture suisse.

Je vous citerais entre autres, M. Yves Yersin, décédé en 2018 après une longue maladie, qui était un réalisateur très connu ainsi que M. Francis Reusser, décédé cette année, qui a réalisé des films parlant du Canton de Vaud. C'était un vaudois qui défendait vraiment son pays et qui a réalisé des films sur l'histoire de notre pays. Je regrette que la Municipalité programme plus souvent des films comiques étrangers, alors qu'il y a aussi des films comiques suisses ainsi que, maintenant, des réalisatrices aussi qui ont fait de très bons films.

Alors, je m'adresse à la Municipalité pour rendre hommage à tous ces cinéastes et puis peut-être l'année prochaine réfléchir à une programmation de deux films, ou au moins un, suisse en hommage aussi à ceux qui sont décédés.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Mme Nicole Haas-Torriani, je suis navrée de devoir vous contredire, mais « La Piazzetta » diffuse très régulièrement des films suisses. Nous faisons même venir les réalisateurs sur place afin qu'ils puissent présenter leur film. De même que la plupart des courts-métrages sont suisses, là également, nous essayons d'avoir les réalisateurs. Après c'est vrai que si vous voulez

que soit diffusé « La Guerre dans le Haut-Pays » ... Vous devez savoir que « La Piazzetta » a des critères de sélection, nous ne choisissons pas des films historiques ou des films Arts et essais, nous essayons d'avoir des films « tout-public », dès 7 ans. Cela doit rester un moment récréatif et non un moment intellectualisant. Il est important de pouvoir aussi offrir à notre population des moments où elle peut rire et se détendre et pas toujours offrir des moments intellectuels.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Juste pour dire, je suis allée l'année dernière et j'avoue avoir vu un film que je n'ai pas compris, les gamins partaient et je ne pense pas que c'était un film à la portée de tout le monde.

S'agissant du film que vous avez mentionné, je n'ai pas voulu le citer, mais c'est un film vraiment pour tout âge, absolument pas un film intellectuel. Si pour vous c'en est un, alors passons du Charlie Chaplin, et encore même lui était intellectuel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 22 juin 2020 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières du préavis suivant :

Préavis N° 71-2020 – Site des Tilleuls – Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis N° 43-2013 pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls

Ce préavis de la Municipalité annonce le montant définitif du dépassement du crédit de rénovation voté en 2013 « Demande d'un crédit pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls ». Ce dépassement se monte donc aujourd'hui à CHF 1'097'589,50 une fois déduite la subvention fédérale de CHF 416'750.-. En octobre 2015, la COFIN avait déjà annoncé une partie de ce dépassement au Conseil pour un montant d'environ CHF 1'000'000.-, puis une fois encore en mai 2018 pour environ CHF 720'000.-, soit environ CHF 600'000.- de plus que le dépassement effectif. Ces montants ont tous déjà été comptabilisés dans les comptes 2019 et antérieurs, les incidences financières sont donc déjà en vigueur, il faut comprendre qu'il n'y aura donc pas de nouvelles incidences financières avec ce préavis.

- *C'est avec 6 oui et 2 abstentions que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Verena Berseth, Présidente de la CUAT, informe que la CUAT reprendra ses activités après les vacances estivales.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Jonas Kocher, Président de la CRI, informe qu'il n'a pas de communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

- Commission de gestion

Présidence

La présidence pour l'année de législature 2020-2021 sera assurée par Mme Elodie Golaz Grilli, PLR, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Election complémentaire d'un scrutateur au Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2020-2021

Faisant suite à la démission de Mme Maria Correia, le groupe PSR présente une nouvelle candidature au poste de Scrutateur pour l'année de législature 2020-2021.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de M. Ali Korkmaz.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à l'élection tacite de M. Ali Korkmaz au poste de Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année de législature 2020-2021.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Ali Korkmaz est élu Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2020-2021.

M. le Président félicite M. Ali Korkmaz pour son élection.

12. Comptes communaux – Exercice 2019

- e) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,**
- f) De la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy**
- g) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,**
- h) De la Ville de Renens,**

Avant de donner la parole à M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, M. Le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Pascal Golay lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy, les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens et les comptes de la Ville de Renens, dicastère par dicastère. Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. Le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du résumé de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

INTERGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAMBULE

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Entre le 4 mai et le 6 mai 2020, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 5 séances pour examiner les comptes 2019 de la Ville de Renens, ainsi que les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration (STEP) des eaux usées de Lausanne-Vidy ainsi que les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

La COFIN tient à remercier M. Le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chef(fe)s de service concerné(e)s qui ont répondu efficacement à toutes nos questions et remarques.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances ainsi que son adjointe Mme Laurence Favre pour leur efficacité et compétence largement reconnue.

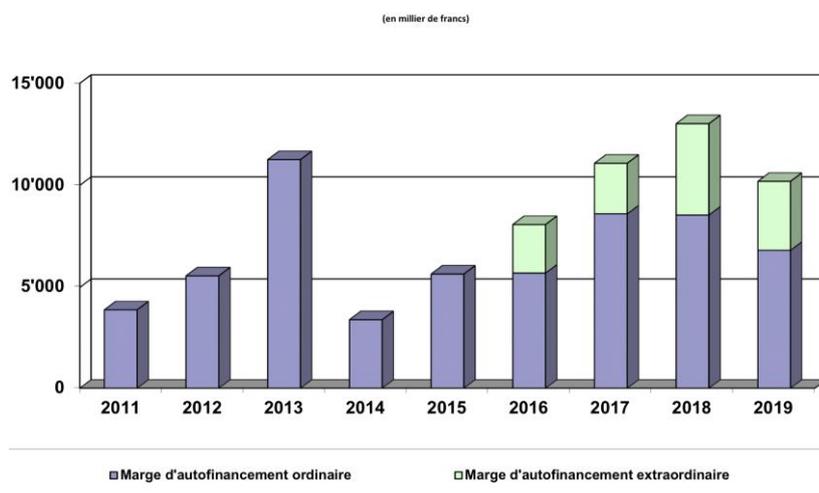
Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les comptes annexes. La COFIN remercie vivement pour leur présence M. Benoît Bieler, directeur du SDOL, M. Arnaud Aguet, directeur de l'établissement primaire de Renens Ouest, M. Aso Piroti, directeur de l'enseignement secondaire, le commandant Patrick Strauss et le capitaine Renata Gerardi pour le SDIS ainsi que le lieutenant Jacques-André Chappuis pour la PolOuest.

D'autre part, nous remercions également le personnel administratif et celui de la Salle de spectacles qui a permis de trouver une solution compatible avec la crise sanitaire afin que ces comptes puissent être étudiés de façon classique plutôt que virtuelle.

SYNTHESE

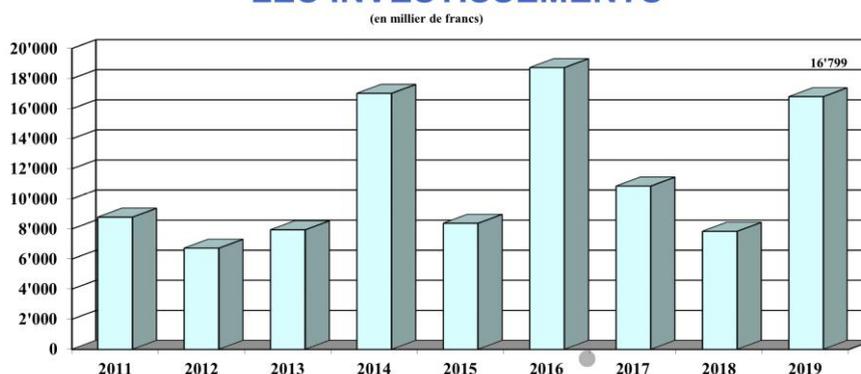
Les comptes 2019 de la Ville de Renens présentent un excédent de revenus de CHF 265'212.52 ainsi qu'une marge d'autofinancement opérationnelle de CHF 6'816'602.12. À cela s'ajoute encore des revenus extraordinaires d'un montant de CHF 3'375'907.- faisant grimper la marge d'autofinancement totale à CHF 10'192'509.12.

LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT



Les investissements nets se sont montés à CHF 16'799'537.26 parmi lesquels sont inclus la rénovation du bâtiment Moravia du Collège du Léman ainsi que Château 17.

LES INVESTISSEMENTS



Ces investissements restent toutefois en deçà des planifications pour des raisons qui sont hors du contrôle de la commune. Ils restent toutefois toujours d'actualité et ne sont que reportés ce qui impactera de fait les comptes sur les années à venir.

Pour résumé, vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique regroupant les chiffres clés de

TABLEAU SYNTHETIQUE

	2015	2016	2017	2018	2019
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	5'652'183	8'077'927	11'079'460	13'021'226	10'192'509
INVESTISSEMENTS NETS	8'379'220	18'731'268	10'854'808	7'846'873	16'799'537
EMPRUNTS	74'000'000	77'057'040	78'907'040	78'907'040	78'907'040
CAPITAL	18'022'791	17'154'400	17'024'220	17'378'262	17'643'475
ENDETTEMENT NET/HAB	1'743	1'956	1'890	1'649	1'962
POINT D'IMPÔT/HAB.(SCRIS)	23.2	22.5	22.7	25.2	23.2
NB. D'HABITANTS (SCRIS)	20'362	20'323	21'114	20'968	20'928

cette année 2019 :

QUESTIONS DE LA COMMISSION

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES : (p. 2a)

- 1010.3003.00 Jetons de présence.
Pourquoi une si grande différence liée à la commission de naturalisation ?
Depuis l'application de la nouvelle loi en 2019, la Commission de naturalisation ne siège pratiquement plus. Elle sera dissoute à terme.
- 1010.3199.01 Frais des activités intercommunales.
Que veut dire l'acronyme BI dans le commentaire ?
Il s'agit du Bureau des syndicats du district. En l'occurrence, s'agissant du voyage à Copenhague, les participants paient eux-mêmes les frais. Si une participation est donnée, ce n'est que pour des personnes invitées.
- 1300.3099.01 Prestations et animations.
Sur quelle(s) manifestation(s) y'a-t-il eu une compression des coûts ? Quelles sont les manifestations qui ont été supprimées par rapport au budget ?
Concernant la différence d'env. CHF 28'000.- budget/compte, le budget a toujours été calculé de manière à avoir un peu de souplesse. Sans compter que le service a également toujours été très attentif à « dépenser le moins possible en faisant dans la mesure du possible lui-même », ceci explique la différence entre les prévisions et la réalité des coûts. Aucune manifestation n'a été supprimée.

- 1300.3099.02 Abonnements piscine.
Mis à part le personnel fixe, AMF, retraités, quelles sont les personnes qui en bénéficient (milice ?), quel est ce corps constitué ? Et l'indication « » Sous remarques ?
Les stagiaires de longue durée (une année au minimum) et le personnel de milice renanais du SDIS Malley. Pour les apprentis, la charge est comptabilisée directement dans le compte 1301.3099.02.
- 1300.3185.02 Honoraires et frais d'expertises.
Quel est le détail du compte et quelle prestation a été supprimée par rapport à ce qui a été prévu au budget ?
Le montant de CHF 22'164.60 couvre des dépenses effectuées dans le cadre de team building et de coaching ainsi que des frais d'honoraires pour des impressions telles que la brochure d'accueil du personnel et le journal interne de la Ville de Renens en faveur des collaborateurs « entre (nous) ».
- 1900.3155.00 Entretien des véhicules
De quoi s'agit-il vu le montant très bas indiqué ?
De l'entretien d'un vélo électrique.

FINANCES : (p. 11a)

- 2010.4011.00 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales.
Quel est le montant qui peut être imputé à la RIE III sur cette diminution.
Environ 2 millions.
- 2010.4809.04 Prélèvement sur le « Fonds débiteurs douteux impôts PP ».
Comment est constitué ce fonds ?
Ce sont des critères cantonaux qui le fixe et le communique.

BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENT – CULTTE (p. 15a)

- 3003 Administration badoloc.
Il y a un an environ, le service se demandait s'il allait engager un juriste pour les aider, qu'en est-il aujourd'hui, les frais d'honoraires augmentent un peu partout ? Pourrait-il y avoir un juriste pour l'entier de CTC comme par exemple « les honoraires juridiques de la bourse solaire », etc. ?
Il n'y a actuellement pas de masse critique réclamant la présence d'un juriste à plein temps, mais c'est en discussion si besoin.
- 3020.3011.02 Traitements personnel hors DO.
Qui est le personnel ?
Il s'agit principalement de l'organiste et de la personne chargée du fonctionnement du bâtiment.
- 3020.3652.xx Subventions...
On constate que le processus budgétaire lorsque c'est la Commune de Renens qui en a la responsabilité est maîtrisé, mais ce n'est pas

le cas avec Chavannes et Lausanne. Que compte faire Renens pour améliorer la situation ?

Le fait a été remarqué et le nécessaire effectué auprès des communes concernées.

Les subventions sont-elles versées selon le nombre d'habitants des communes ou selon le nombre de paroissiens déclarés ?

Actuellement selon le nombre de paroissiens ayant déclaré leurs confessions. Une nouvelle forme de clé de répartition est à l'étude.

- 3283.3141.00 Bâtiment - Entretien courant.
Les frais ont baissé, est-ce dû à l'installation de la nouvelle chaudière ?
Pas directement. Si la chaudière a bien été installée en 2018, cette baisse est surtout due au fait d'une diminution de matériel cassé à remplacer.
- 345 Installations sportives.
Pourquoi la Vaudoise Aréna ne se trouve pas dans cette section ?
Parce que ce bâtiment n'est pas propriété de la Ville.

GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE (p. 44a)

- 3610.3114.00 Achats MACHINES, matériel d'exploitation/entretien.
A) Pourquoi la fraiseuse à neige du tracteur d'Ondallaz ne figure-t-elle pas sous Ondallaz ?
B) Cette fraiseuse était-elle budgétisée ?
A) Parce que cette fraiseuse appartient au CTC.
B) Oui, elle a été budgétisée.
- 3610.3115.00 Achats de véhicules et accessoires.
A) Quel véhicule a-t-il été acheté et à quelles conditions ?
B) Quels sont ses coûts de fonctionnement ?
C) Le véhicule à gaz était-il totalement amorti ?
A) Une Nissan électrique selon offres.
B) Les coûts sont actuellement de zéro, l'électricité provient de panneaux solaires sur le toit du CTC.
C) Oui
- 3610.3124.01 Achats et consommation de carburant.
Pourquoi n'y a-t-il pas de baisse sur ce poste vu l'usage d'un véhicule à gaz ?
Parce que la grande majorité des véhicules sont encore en diesel. Le gaz ou l'électrique est encore marginal.
- 3631.3189.10 Frais pour les ambassadeurs du tri.
Pourquoi ces ambassadeurs ne sont-ils pas inclus dans les comptes par nature 3012 ?
Parce qu'il s'agit juste de défraiements, il ne s'agit pas de salaires.

- 3631.3526.03 Participation aux déchetteries intercommunales.
Dans quel compte se trouvaient les frais généraux du centre intercommunal qui ont été rajoutés à la facture totale cette année ?
Aucun. Ces frais n'étaient pas payés jusqu'à l'introduction de la nouvelle convention.

URBANISME – TRAVAUX (p. 48a)

- 3712.4313.03 Taxes et émoluments d'usage du domaine public
Sur quelle base le budget a-t-il été fait ? Combien cela représente-t-il de jours supplémentaires de locations ?
Concerne les factures découlant de l'application du Règlement concernant l'usage du domaine public entré en vigueur le 31 mai 2017. Depuis cette date, certaines factures qui étaient imputées jusque-là au compte 3100.4272 01 "redevances d'utilisation" y ont été transférées. Un commentaire aux comptes 2018 l'explique.

Le règlement, disponible en ligne¹, détaille les cas soumis à taxes. Il y a deux catégories principales : l'usage privatif du domaine public (DP) d'une part, qui est permanent, donc quantifiable et budgetisable chaque année (par ex. Des avant-toits, balcons, saut-de-loup); les montants sont calculés par surface ou mètres linéaires par année. D'autre part l'usage accru du DP, qui regroupe les occupations temporaires, non prévisibles, comme les échafaudages et autres installations de chantier ; les montants en sont calculés par surface ou mètres linéaires par durée effective. Cette composante du compte est variable d'année en année, comme tous les comptes de la section police des constructions liés aux chantiers privés.

¹http://www.renens.ch/docuploads/Documents/Reglements/2017_Reglement_Usage_Domaine_Public.pdf (date de consultation : juin 2020)

- 3810.4313.04 Permis de fouille.
Sur quelle base le budget a-t-il été fait ? En quoi les services multifluides et ancrages jouent-ils un rôle si important (nombre de services ou tarif différent, etc.) ?
Par encrage, on calcule environ CHF 60.- le mètre linéaire et il y a facilement une centaine de mètres pour un bâtiment, mais ça dépend bien sûr du nombre de sous-sols et du bâtiment lui-même et de la durée du chantier.

- 3830 Structure de suivi du tram
En quoi consistent ces montants ?
Ce sont les frais effectifs liés au tram. Ceux-ci sont intégralement remboursés par le Canton.

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES - SPORT (p. 52a)

- 5000.3012.00 Remplacements postes vacants personnel fixe.
À quoi correspond ce compte qui n'a pas de budget ?
Il s'agit de remplacements temporaires par des CDD. Il correspond aux baisses du compte 5000.3011.00.

- 5000.4356.00 Facturation de services à des tiers.
Il était prévu une baisse de la charge de travail qui ne s'est pas réalisée, pourquoi ?
Avec la mise en service du site, il avait été imaginé que cela apporterait rapidement une baisse du travail administratif, cela n'a pas été le cas pour l'instant.
- 5100.3513.00 Contribution FEM (Fondation des écoles de musique).
Quelle version a été retenue pour le calcul de ce montant ?
Celle du Conseil d'Etat.
- 5100.3653.03 Subventions aux sociétés locales
D'où provient cette diminution des subventions ?
Il y a effectivement une diminution du nombre de demandes recevables. Soit elles ne correspondent pas aux critères (disponibles sur le site de la commune), soit encore elles arrivent hors délais.
- 5100.3653.05 Subventions au Contexte-Silo
Pourquoi cette augmentation ?
Il s'agit d'une subvention qui n'avait pas été versée à un prestataire (Espace-D). La pérennité de ce montant n'est pas encore décidée.
- 5150.3653.16 Prix pour mérites divers.
Y'a-t-il d'autres prix que les mérites de la Ville ?
Oui, il s'agit des prix aux étudiants de l'écal.
- 5300.3011.00 Traitement personnel fixe.
Il y a une grande différence par rapport au budget prévu. Est-ce qu'il s'agit de plusieurs personnes ?
Oui, on compte 3 personnes. Ceux-ci sont actuellement partiellement remplacés par du personnel temporaire.
- 5300.3170.03 Frais du passeport vacances.
Avez-vous fait une analyse du pourquoi de cette baisse ?
L'analyse est en cours par l'association, pas de la Ville. Mais on peut supposer que l'offre ne correspond plus à la demande, notamment pour les plus jeunes pour lesquels les parents doivent (trop) faire le taxi pour des temps de gardes trop courts.
- 5300.4653.00 Participations et subventions de tiers.
A quoi correspond cette manifestation Kebab+ ?
C'est un prix offert par les fédérations Migros en faveur du bien manger. C'est un acronyme de « Kochen, Essen, Begegnen, Ausspannen, Bewegen », soit en français « Cuisiner, manger, se réunir, se détendre, bouger »
- 5311.4652.05 Participation des parents pour « pommes ».
Pour quelle raison l'action « pommes » n'a-t-elle pas/plus eu lieu ?
Cette action spécifique a été remplacée par une prévention du « mieux manger » initiée par le Canton. D'autre part, cette action créait beaucoup de perte et de déchets.

- 5301 Projets « Jeunesse »
Cette baisse est-elle due au départ du délégué jeunesse ?
Il n'y a tout simplement pas eu de projet. Cela peut être dû en partie au départ du délégué, ce qui a peut-être apporté un certain manque d'initiative.
- 5321.3170.07 Promotions.
Pourquoi cette suppression de l'apéritif des enseignants ?
Cet apéritif a été remplacé par un repas à la Salle de spectacles où sont invités non seulement les enseignants, mais aussi toutes les personnes qui ont un lien avec les écoles, comme les concierges, les bibliothécaires, etc. Ce repas est imputé au compte 1010.3170.00.
- 5321.4512.04 Rbt frais scolarisation enfants requérants d'asile.
Quelles sont les raisons qui font que Renens accueille maintenant plus d'enfants scolarisés alors que les comptes 2018 et le budget 2019 en prévoient moins.
C'est lié à une nouvelle façon d'analyser la situation. Ce montant est dû en fonction des facturations des écoles et des investissements de la Commune.
- 5500.3653.20 Subvention au CSM SA
Pourquoi devons-nous payer les erreurs et retards des chantiers liés au CSM ?
Il ne s'agit pas que de ça. En l'occurrence, l'ancienne convention fonctionnait historiquement avec un acompte de retard (le dernier de l'année étant payé sur l'année suivante). Il a fallu rattraper cette manière de faire en 2019 avant la nouvelle convention en vigueur dès le 1.1.2020. D'autre part, il est difficile de prévoir les pertes sur une nouvelle exploitation, d'où l'usage de l'estimation pour le budget. Pour 2020, l'impact de la perte d'exploitation lié au Covid-19 sera très important.

INFORMATIQUE – POPULATION – SECURITE PUBLIQUE (p. 67a)

- 6015.3185.17 Honoraires pour prestations polouest.
Combien d'heures de travail sont concernées par ce montant ?
Environ 500 à 520 heures annuelles. Réparties de la façon suivante : deux périodes critiques soit juin-juillet et décembre-janvier. Ces périodes correspondent à tout le travail en lien avec le renouvellement des autorisations soit semestrielles, soit annuelles et sont très chronophages, représentant environ 100 heures de travail par mois, soit 400 heures. Le reste de l'année, la préposée répond à des demandes ponctuelles pour l'établissement de duplicata suite à une perte, pour l'établissement de nouvelles autorisations toujours plus fréquemment, car les gens veulent leur autorisation sur-le-champ et ne pas à avoir à attendre quelques jours, le temps que la preuve de paiement bancaire ou postal soit arrivée, soit environ 12 à 15 heures par mois, soit 100 à 120 heures par année.
- 6100.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/pcfam.
Quelle est la fonction des employés qui ont dépassé l'âge de la retraite ?
Ce sont les patrouilleurs scolaires.

- 6150.3521.02 Participation Entente SDIS Malley Renens-Prilly.
Les diminutions et augmentations dans les revenus ne sont pas claires.
Dans les baisses de revenus, on trouve une diminution des entrées de l'eca, principalement dû à une modification du nombre de chefs d'interventions qui est passé de 2 à 1. Ce changement n'avait pas été intégré dans les budgets jusqu'à cette année.
Il faut aussi compter avec le nouveau règlement sur les levées de doutes des alarmes automatiques.
Dans les augmentations, on peut comptabiliser des modifications de prix sur les interventions ainsi que des modifications des contrats avec le CSM en faveur du SDIS.
- 6520.4356.00 Facturation de services à des tiers.
Peut-on avoir plus de détails ?
Les prix des interventions sous alarmes automatiques non annulées étaient progressifs. Aujourd'hui, c'est CHF 1'000.- par intervention quel que soit le nombre d'interventions. De fait, cela augmentera sensiblement les revenus à venir d'environ CHF 10'000.-.

ENFANCE – COHÉSION SOCIALE (p. 71a)

- 7119.3080.00 Personnel intérimaire facturé par des tiers.
Qui facture ce personnel intérimaire, combien de jours et à quel tarif ?
Il s'agit de la société Nanou Solutions spécialisée dans le support aux institutions de la petite enfance pré- et parascolaires.
Elle n'est utilisée que si le pool de remplacement fixe est saturé. Ce montant n'est pas au budget, car son usage est beaucoup trop aléatoire.
Voici le détail des heures concernant Nanou solutions :

Nb Heures Nanou	Salaires bruts	Charges sociales 20%	Total FAJE Nanou	TVA+Frais admin. Nanou	Factures Nanou
1'888.00	68'634.79	13'688.46	82'323.25	30'840.64	113'163.89

Nanou solutions est affilié à la CCT Location de services, mais applique les barèmes salariaux des remplaçant.es du Réseau-L.
Le salaire est donc déterminé en fonction du niveau de formation et des années d'expérience.
Le salaire minimal pour une auxiliaire est de CHF 25.70/heure, auquel s'ajoute les vacances, jours fériés et 13^{ème} salaire.

- 7200 Aînés
Quel est l'âge du doyen ou de la doyenne de la Ville ?
En 2019, la doyenne de la commune de Renens avait 104 ans. A ce jour, la doyenne a également 104 ans (ce n'est donc malheureusement plus la même personne).

- 7200.3170.08 Fête des aînés.
Pourquoi une baisse de près de CHF 10'000.- ? Y'a-t-il eu une baisse des prestations ?
Non, il s'agissait en l'occurrence de la projection d'un film qui revenait beaucoup moins cher que les prestations de spectacles habituels, mais en aucun cas d'une baisse de qualité de cette fête toujours très appréciée.
- 7300.3655.11 Subvention soutien aux migrants.
Il n'y a eu aucun versement. Quels sont les soutiens qui pourraient être donnés ?
Cela peut être un soutien pour une activité artisanale, un cours de français ou tout autre projet d'intégration.

COMPTES ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE-SORGE (p. 167)

Ces comptes ont été vus en même temps que les comptes du CTC et n'ont pas apporté de commentaires.

COMPTES STEP VIDY (p. 171)

Ces comptes ont été vus en même temps que les comptes du CTC et n'ont pas apporté de commentaires.

COMPTES SDIS (p. 192)

Ces comptes ont été vus en même temps que les comptes du Service Informatique - Population - Sécurité publique. Les commentaires sont indiqués sur la section de ce dicastère.

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

Les comptes 2019 n'ont pas ouvert de grands débats au sein de la COFIN. Les résultats sont très bons, tout en gardant bien à l'esprit que de grands investissements sont devant nous et que des réserves sont entreprises par la Municipalité afin de corriger quelque peu les futurs résultats.

Dans la discussion, deux points à surveiller sont tout de même apparus.

Toute d'abord, les réponses du SDIS sur les différences de revenus et charges ne sont pas très claires, notamment en ce qui concerne la modification du nombre de chefs d'interventions oubliés dans les budgets.

D'autre part, la COFIN s'interroge sur le grand usage du personnel temporaire. Celui-ci est absent des budgets, mais représente finalement plusieurs ETP.

La COFIN reviendra spécifiquement sur ces deux thèmes lors des budgets 2021.

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les comptes 2019 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les comptes 2019 de la STEP

C'est par 12 oui, 0 non, 1 abstention que la COFIN accepte les comptes 2019 du SDIS Malley

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les comptes 2019 de la Ville de Renens

M. le Président remercie M. Pascal Golay et ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Pour les comptes de la Ville de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère.

- Préambule : pages roses I à XX
La discussion n'est pas demandée.
- Administration générale – Ressources humaines : pages 2a à 10b
La discussion n'est pas demandée.
- Finances : pages 11a à 14b
La discussion n'est pas demandée.
- Centre technique communal : pages 15a à 51b
La discussion n'est pas demandée.
- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport : pages 52a à 66b
La discussion n'est pas demandée.
- Informatique – Population – Sécurité publique : pages 67a à 70b
La discussion n'est pas demandée.
- Enfance – Cohésion sociale : pages 71a à 88b
La discussion n'est pas demandée.
- Comptes de fonctionnement par nature : pages vertes 89 à 92
La discussion n'est pas demandée.
- Comptes d'investissements : pages roses 93 à 131
La discussion n'est pas demandée.
- Bilans comparés : pages violettes 136 à 145
La discussion n'est pas demandée.
- Inventaires des titres et des immeubles : pages vertes 132 à 143
La discussion n'est pas demandée.
- Cautionnements et engagements : pages vertes 144 à 159
La discussion n'est pas demandée.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31 décembre 2019

1. *De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*
2. *De la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy*
3. *De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens*
4. *De la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 265'212.52.*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2019 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À LA MAJORITÉ (UNE ABSTENTION) QUE LES COMPTES 2019 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES DE VIDY.

C'EST À LA MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS) QUE LES COMPTES 2019 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2019 DE LA VILLE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

13. Rapport de commission – Préavis N° 59-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! »

M. le Président prie M. Simon Favre, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Simon Favre**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission, chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le mercredi 4 mars 2020 à 20h, à la salle de conférence du Centre technique communal (CTC).

Elle était composée des membres suivants :

Mesdames Elodie Golaz Grilli, Mariline Braz Lopes Rodriguez et Laurence Plattner ainsi que de Messieurs Alain De Col, Simon Favre (président-rapporteur), Mehmet Korkmaz et Oumar Niang.

La Municipalité était représentée par Madame Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Gestion urbaine - Développement durable, et de son chef de service, Monsieur Alain Peneveyre.

La postulante remercie tout d'abord la Municipale et son chef de service pour l'élaboration des deux préavis, très complets, qui démontrent une réflexion constante au sein du service quant à ces problématiques. La séance de Commission prend la suite de la séance du préavis N° 60-2020 sur le salage des routes. Ndlr

Madame Patricia Zurcher Maquignaz et Monsieur Alain Peneveyre remercient la postulante pour l'attention portée au vivre ensemble sur la Commune et expliquent que toute action n'est efficace qu'un temps donné et doit être renouvelée, transformée et réinventée pour conserver un impact. C'est là un élément clé de la communication avec la population qui s'habitue rapidement aux messages et les appréhende comme des éléments de décors après un certain temps.

Il est difficile de changer les comportements, et les actions ont un impact très variable sur les gens. Il est malheureusement nécessaire de passer du bâton à la carotte afin de toucher tout le monde et la tolérance dont ont fait preuve les autorités va être remplacée par une fermeté inébranlable afin d'amender systématiquement les auteurs de littering.

Questions/réponses

Page 2 :

Pourquoi seule une partie des poubelles est équipée de cendriers et pas toutes les poubelles ?

- *Depuis 2015, tous les nouveaux achats de poubelles incluent un cendrier. Avec le remplacement progressif du matériel urbain, toutes les poubelles seront, à terme, équipées de cendriers.*

Page 3 :

Combien de temps les boîtes à mégots ludiques et participatives sont-elles restées sur l'espace public ?

- *1 mois.*

Un membre de la commission souligne que les individus ont besoin d'une période comprise entre 18 et 254 jours pour adopter un nouveau comportement, soit 66 jours en moyenne. Il faudrait donc environ deux mois pour que les comportements humains changent.

Quels emplacements ont été choisis pour ces 5 boîtes ?

- *Village- Gare- Florissant – Piscine - Place du Marché.*

Les questions ont-elles été changées ?

- *Non. Mais les boîtes ont été déplacées devant l'entrée des collèges également pendant 1 mois.*

Combien y a-t-il d'arrêts de bus à Renens ?

- *59*

Combien de cendriers ont été mis en place ?

- *14 installés, 30 projetés en 2020. (Pose entre Mars et Avril) = 44 à terme.*

Page 4 :

La piscine de Renens pourrait-elle être non-fumeur ?

- *Les surfaces bétonnées autour des bassins sont non-fumeur. Les espaces engazonnés sont libres. Des cendriers sont disponibles à l'entrée de la piscine. Des cendriers de*

poche à l'effigie du nouveau logo de la piscine ont été créés cette année. L'interdiction totale n'est pas à l'ordre du jour du Conseil d'administration de la piscine qui est compétent. La piscine de Renens, étant un lieu extérieur non fermé, n'est pas concernée par l'interdiction de fumer découlant de la LIFLP. La piscine est située sur une parcelle privée communale, sur laquelle la Société coopérative de la Piscine de Renens (SCPR) bénéficie d'un DDP. La SCPR est à ce titre propriétaire de l'ensemble des installations liées à l'exploitation de la piscine et peut, de ce fait, règlementer l'accès et l'usage de la piscine.

Néanmoins, les différentes restrictions ne peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux des usagers et usagères et les dispositions du règlement d'utilisation doivent respecter les grands principes légaux et constitutionnels de notre ordre juridique. En outre, la SCPR étant une émanation directe des collectivités publiques de Renens et Chavannes, elle se doit également de respecter les principes applicables aux collectivités publiques dans leurs actions, soit l'intérêt public, l'égalité de traitement et la proportionnalité.

Un règlement d'utilisation de la piscine a été adopté en 2014 par la SCPR et pose d'ores et déjà de nombreuses restrictions valant pour l'ensemble du site, y compris « mâcher du chewing-gum » (sic). (Un avis juridique complet est à disposition de la Commission).

Un membre de la Commission évoque l'interdiction de fumer sur les quais des CFF et la possibilité de créer des zones fumeurs et non-fumeurs sur l'espace gazonné.

Page 5 :

« Cette action sera suivie d'une campagne de sensibilisation » Pourrait-on envisager un affichage spécifique à cette problématique et des installations scénographiques pour interpeller les passants ?

- C'est effectivement ce genre de concept que nous allons traiter avec l'agence de communication (MCC) avec laquelle nous avons travaillé sur la sensibilisation de l'article 87^{bis}.

Application de l'article 87^{bis}. Pourrait-on mettre en place, comme la Police genevoise, une opération "Zéro mégots" ; pendant plusieurs jours, 6 agents ont arpenté les rues à la recherche de fumeurs qui jetaient leur filtre de cigarette par terre ?

- La Municipalité peut proposer à la POL une intervention ciblée.

Qui organise les animations "déchets" dans les écoles ?

- C'est la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets.

La Commission délibère en l'absence de Mme Patricia Zurcher Maquignaz et M. Alain Peneveyre et reconnaît l'investissement colossal réalisé dans le vivre ensemble sur la Commune et les efforts réalisés pour que les gens puissent adapter leurs habitudes sans en souffrir.

La Commission décide d'accepter les conclusions du préavis en y ajoutant un vœu et une remarque :

Vœu :

La Commission souhaiterait voir mis en place dans Renens des installations scénographiques pour interpeller les passants et réinstaller les boîtes à mégots ludiques et participatives sur une durée plus longue pour pouvoir en tirer un bilan.

Remarque :

La Commission souhaite remercier tout particulièrement les employés de la Ville pour leur excellent travail accompli quotidiennement avec bienveillance et jovialité.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité s'agissant du vœu déposé par la Commission.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Dès la rentrée de septembre des affiches seront posées en Ville ainsi que des tampons près des grilles d'évacuation des eaux, vous aurez la surprise de découvrir cette nouvelle campagne.

S'agissant des cendriers ludiques, ceux-ci seront remis en place également. Nous les avons prêtés à d'autres villes qui nous les avaient demandés. Ils seront donc réinstallés dans différents endroits plus longuement, tel que vous l'avez demandé.

M. le Président ouvre la discussion sur les vœux.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Simon Favre de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 59-2020 de la Municipalité du 16 mars 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE *la réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! ».*

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 59-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Simon Favre ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 64-2020 – Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal – Réponse au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton »

M. Le Président prie M. Pascal Golay, Rapporteur (a.i.) de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Rapporteur (a.i.) de la Commission

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission, chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le 12 mars 2020 à 19h00, à la salle de conférence du Centre technique communal (CTC).

Elle était composée des membres suivants :

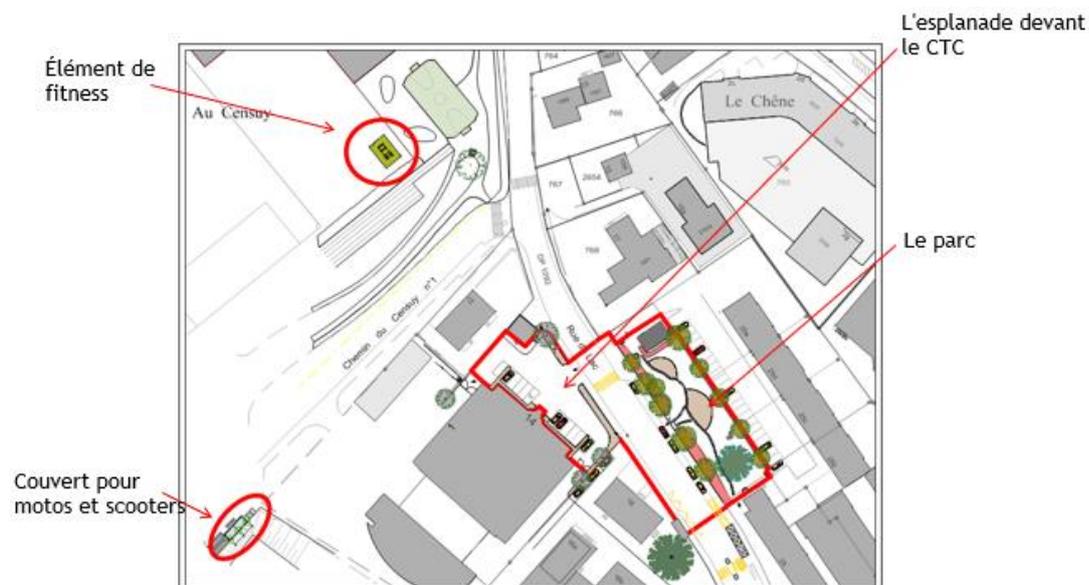
Mmes Verena Berseth et Laurence Plattner ainsi que de MM. François Bertschy (Président), Pascal Golay (rapporteur a.i.), Eric Aeschlimann, Ali Korkmaz, Robert Mulopo et Silvio Torriani.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme – Travaux, Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Gestion urbaine - Développement durable, M. Alain Peneveyre, chef de service Gestion urbaine - Développement durable et M. Christophe Sarda, Chef de service Travaux.

Rapport :

Ce préavis a pour but de réaménager et améliorer les espaces verts et de divertissements aux alentours du Centre technique communal.

Pour cela, 4 sites seront aménagés, faisant notamment suite à deux séances d'information et de consultation qui ont été organisées en collaboration avec les services techniques du CTC et le secteur jeunesse du service Culture – Jeunesse - Affaires scolaires - Sport (CJS).

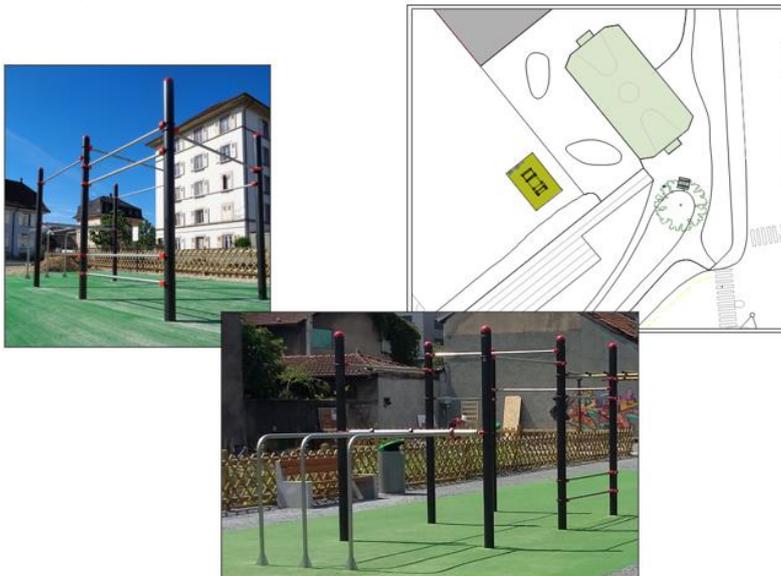


- *Le Parc comprenant de nombreuses améliorations tant au niveau des infrastructures que de la flore, tout en gardant les arbres majeurs.*

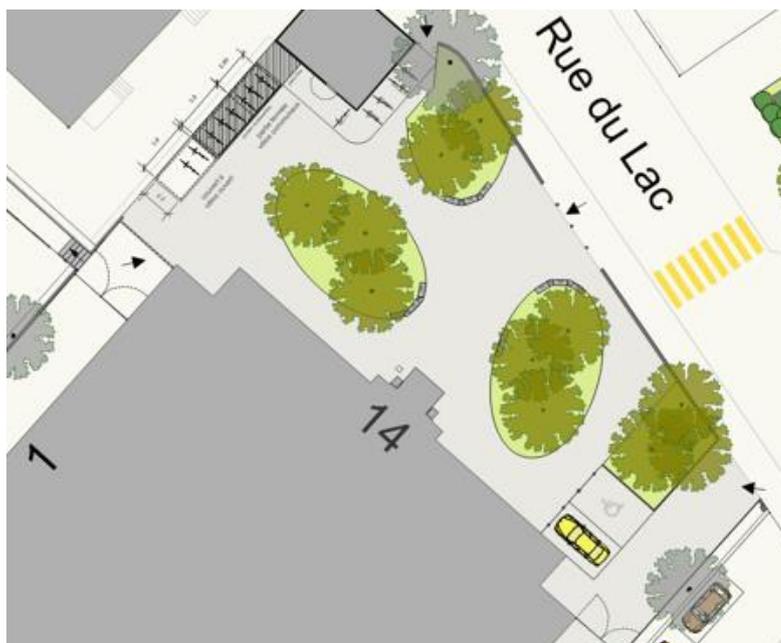
Les jeux n'étant plus aux normes, ils seront changés, avec notamment un trampoline, une balançoire "panier", un engin de fitness urbain ainsi qu'une fontaine à boire.



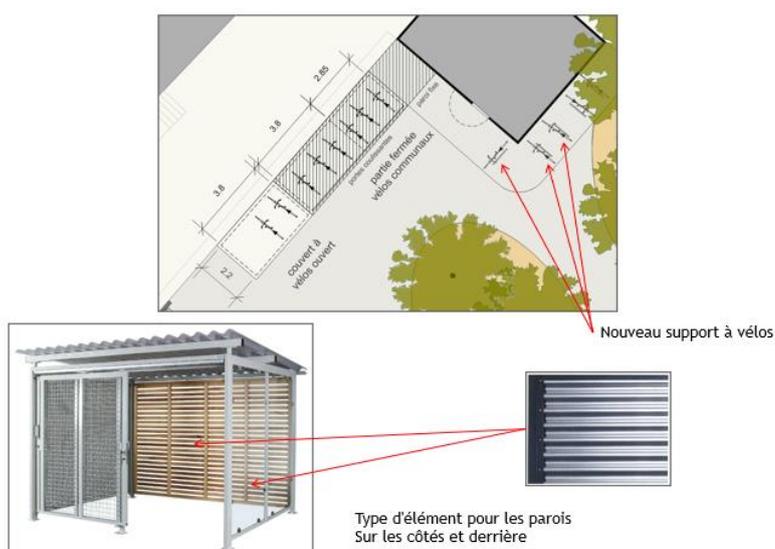
- *Les éléments de fitness demandés lors des consultations n'ont pas pu être implémentés dans le parc faute de place. Ils seront donc implémentés à proximité du terrain multisports.*



- *En ce qui concerne la réhabilitation de la cour d'entrée du CTC, celle-ci, actuellement utilisée en tant que parking, sera remplacée par un espace vert agrémenté de 11 nouveaux arbres, dont notamment des tilleuls de la même variété que ceux du parc. Un accès pour les livraisons ainsi que les interventions "feux bleus", ainsi qu'une place visiteur et handicapé resteront disponibles.*



- Enfin un nouveau parking deux roues avec une partie fermée pour les vélos de la Commune et une partie ouverte pour les vélos des employés sera créé à l'est du parking du Censuy.



Le coût total de ces réalisations se montera à CHF 482'000.-, somme prévue au plan des investissements, soit une charge annuelle de CHF 55'430.- par an sur 10 ans, amortissement et intérêts à 3% compris.

Avec ce préavis, la Municipalité répond au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton », demandant à la Municipalité de définir un certain nombre de mesures dans le but de lutter contre le bétonnage à outrance du territoire et permettre une plus grande perméabilité du sol et une végétalisation accrue du territoire communal.

Pour cela, la Municipalité a notamment établi une charte communale des aménagements extérieurs en juin 2019, celle-ci est disponible sur le site de la Commune. L'aménagement du Parc de la Delèze en est un parfait exemple d'application.

Délibération de la Commission

Ce préavis n'a pas apporté de débat sur le principe. Toutefois, quelques commissaires ont fait remarquer à la Municipalité que le fait d'avoir une route à 50Km/h entre le parc de la Delèze et le nouvel espace vert devant le CTC pouvait être préjudiciable voire dangereux et qu'il serait opportun de baisser la vitesse à cet emplacement en zone de rencontre à 20km/h.

Toutefois, cela demande une acceptation de la part de l'OFROU ce qui paraît difficile en vue du positionnement de cette route.

La Commission émet donc un vœu en relation avec cette problématique :

Vœu

Le tronçon de la rue du Lac, entre le Parc de la Delèze et la cour d'entrée du CTC, sera affecté à terme à une zone de rencontre avec limitation de la vitesse à 20 km/h.

Ce vœu a été accepté à l'unanimité par la Commission.

D'autre part, la Commission regrette que la réponse au postulat de M. Jean-Marc Dupuis ait été intégrée dans un même préavis. Celle-ci, bien qu'apparentée, aurait mérité un préavis distinct.

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité de la Commission que les conclusions du préavis sont acceptées.

M. Le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Je partage la conclusion du rapport de la Commission et la regrette également.

En prenant connaissance du préavis N° 64-2020, j'ai été quelque peu surpris que l'on couple le réaménagement d'un parc paysager, ce qui est une très bonne chose, avec les aménagements extérieurs du préavis d'agrandissement du CTC. Ces deux parcelles sont séparées par un axe de transit où bientôt peut-être des bus à haut niveau de service transiteront.

Mais plus que cela, j'ai été stupéfait que l'on couple ce projet hybride avec la réponse à mon postulat « Laisse béton ».

D'abord sur la forme, en général on traite une réponse à un postulat en conviant l'initiant afin qu'il donne son avis sur la réponse apportée. Dans ce cas « nada ». De surcroît le mini paragraphe du rapport est assez éloquent à ce sujet.

Pour mémoire, le postulat « Laisse béton » accepté par le Conseil communal demandait de manière générale de :

- *Définir un plan d'action afin de combattre le bétonnage à outrance sur le territoire communal ou du moins les constructions par étalement (tours couchées).*
- *Identifier les grandes surfaces en béton telles que cours d'école, place du marché, parkings et proposer des solutions intégrant plus de verdure.*
- *Etablir un plan des eaux souterraines.*
- *Etablir une cartographie des zones où l'infiltration est possible.*

- Revoir les règlements y relatifs (PGA, PDI, PDC, plan d'extension, etc.) afin d'en tenir compte.
- Autres mesures issues des réflexions des services concernés.

Ce postulat allait plus loin que juste enlever quelques m² de béton devant le CTC. Pour toutes ces raisons, vous pouvez bien comprendre que nous ne pouvons pas nous contenter de cet unique préavis et vous propose l'amendement suivant :

« ...

~~DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé "Laisse béton".~~

... »

Je vous remercie de votre attention et vous engage à soutenir cet amendement.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est en effet dommage que le Conseiller communal qui a déposé un postulat ne fût pas présent, c'est la coutume, nous l'avons regretté, nous avons appris que vous ne souhaitiez pas venir, c'est votre droit...

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Ce n'est pas vrai.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Si vous le dites... C'est ce que nous avons appris le soir même... c'est dommage. Ce n'est pas le rôle de la Municipalité de veiller à cela et nous allons vivre avec.

Néanmoins, la réponse à votre postulat est contenue dans le préavis, vous avez eu réponse à vos diverses questions, vous avez notamment le PACom, pour lequel le Conseil communal a voté un crédit d'étude pour revisiter notre plan d'extension, pour faire un plan d'affectation et dont l'étude a démarré tout récemment et dont nous disons clairement qu'il va répondre à ces demandes.

Si nous avons souhaité coupler la réponse au postulat à cet exemple bien précis, c'est pour dire qu'en plus de la réponse liée à la législation et à la planification future (en lien avec le renouvellement du plan d'affectation communal déjà voté), nous prenons le potentiel qui s'offre à nous, pour, dès aujourd'hui, répondre à cette problématique d'îlots de chaleur et de la combattre. Et quelle meilleure réponse que de le faire devant le Centre technique communal et de le montrer comme exemple à des propriétaires qui auraient des futurs projets chez eux, pour montrer que l'on peut en effet transformer des sols ou parfois éviter de les bétonner et de les rendre imperméables.

Pour le reste, les réponses sont dans le préavis, il est indiqué que le plan des eaux souterraines se trouve sur Internet et fait partie de notre PGE. Les constats que vous avez faits, nous les partageons. La charte des aménagements extérieurs indique comment faire aménager des espaces ou faire évoluer les aménagements extérieurs qui existent déjà là. C'est ainsi que la Municipalité a entamé des travaux de perméabilisation de surfaces bétonnées.

Le CTC est un exemple, la cour du collège du 24-Janvier en est un autre ; de même que la modification d'une portion de trottoir à l'avenue du 24 janvier qui va être dégrappé afin de permettre aux arbres de grandir mieux. La préoccupation est là et nous avons eu largement l'occasion d'en débattre au sein de la Commission. Le rapport est un résumé, mais les circonstances ont fait que le rapporteur n'a pas pu l'écrire directement, c'est donc sur la base de souvenirs que le rapport a été écrit (merci à M. Pascal Golay, rapporteur a.i.), mais l'ensemble des éléments se trouvent dans le préavis. De plus, ce que la Municipalité indique, c'est qu'elle va pleinement dans le sens du souci de l'interpellateur.

Ce n'est d'ailleurs pas nouveau que, de temps à autre, nous répondions à un postulat à l'aide d'un projet pour montrer effectivement ce qu'il peut signifier dans la pratique.

Nous recommandons donc le refus de cet amendement afin de pouvoir avancer sur nos travaux plutôt que de faire un énième préavis à ce sujet.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion relative à l'amendement déposé par la Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement suivant, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

« ...

~~DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé "Laisse béton".~~

... »

- *C'est à la majorité que l'amendement est refusé. (14 voix « pour », 20 voix « contre » et 18 abstentions)*

M. le Président cède la parole à la Municipalité s'agissant du vœu déposé par la Commission.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Il y a eu un joli débat à ce sujet à l'issue de la séance de Commission, lequel a très bien été résumé.

Il est aujourd'hui probablement prématuré de souhaiter la modération de vitesse sur ce tronçon d'autant que des bus y passent et qu'il y a un trafic important. Toutefois, celle-ci pourrait être étudiée après quelque temps en tenant compte de la pratique sur ce tronçon routier ; nous prenons donc ce vœu qui sera étudié ultérieurement.

Toutefois, sur une route à 50 km/h, il est difficile de passer à une limitation à 20 km/h d'un simple coup de baguette magique, mais nous voyons bien qu'en ces temps il y a des changements qui peuvent s'opérer plus facilement et nous proposons d'accueillir ce vœu et de donner un peu de temps pour vivre la rue telle qu'elle est actuellement.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 64-2020 de la Municipalité du 3 février 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 482'000.- TTC pour l'aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton ».

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cette dépense d'investissement figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3620.3061.5060 - Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du CTC.

Cette dépense sera amortie, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

C'EST A LA MAJORITÉ (1 REFUS ET 1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 64-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 68-2020 – Réseau cyclable à Renens : état des lieux - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité cycliste à Renens

M. Le Président prie M. Jonas Kocher, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jonas Kocher**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie le mardi 19 mai 2020 à la Salle de spectacles Renens. La commission était composée de HOXHA Jeton, MARTINELLI Sandra, MONTEFUSCO Dylan, ÖZCAN Suat, SAFAÏ Reza, SMAKIQI Naim, CHERBUIN Anne (invitée) et KOCHER Jonas (président-rapporteur). Madame BERSETH Verena est excusée.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale, accompagnée de son chef de service, Monsieur Christophe Sarda, Monsieur le Sergent Yann Taverney de la POL et Monsieur Jean-Christophe Boillat du SDOL.

Préambule

Le présent préavis répond au postulat Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance... Pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides », déposé au Conseil communal dans sa séance du 11 octobre 2018. Il est demandé à la Municipalité de mener une étude sur différents aspects régissant la mobilité cycliste à Renens. Une attention particulière est requise pour le marquage des tronçons routiers, l'entretien et le positionnement des pistes cyclables existantes ou encore la communication appliquée à ce type de mobilité douce.

Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin a complété cette demande de rapport par le biais d'une interpellation déposée au cours de la même séance du 11 octobre 2018. Dans cette dernière, elle identifie différents cas spécifiques du réseau communal nécessitant des améliorations à court terme pour les cyclistes. L'étude présentée ci-dessous fait donc office d'état des lieux de la politique communale en la matière, comme annoncé dans son programme de législature. La Municipalité y aborde également les futurs développements d'un réseau appelé à fortement évoluer en fonction des grands projets d'infrastructure prévus dans la région (gare de Renens, tramway, bus à haut niveau de service nommé ci-après BHNS).

Elle propose, finalement, des mesures ponctuelles pour remédier dans l'immédiat aux différentes configurations problématiques identifiées au sein du postulat et de l'interpellation susmentionnés telles que décrites ci-dessous :

- *La rue de Lausanne (manque de piste cyclable dans le sens de circulation est-ouest)*
- *Le passage inférieur du 1er-Août (mauvaise visibilité et manque d'espace)*
- *Le chemin de l'Usine à Gaz (manque de pistes cyclables ou cheminements pour cyclistes)*
- *L'avenue du 24-Janvier (circulation cycliste entravée par certains aménagements routiers)*
- *Le carrefour du 14-Avril avec la rue de l'Avenir (cohabitation cyclistes-automobilistes sur un axe routier fréquenté et étroit)*
- *Le bas de l'avenue du Léman (barrières de chantiers sur la piste cyclable)*
- *Le passage inférieur du Léman (étroitesse de l'ancien passage durant la période des travaux)*
- *l'avenue du Léman à la hauteur de la piscine (transition difficile vers les autres axes)*

Débats et questions de la commission

Mme la Municipale, avant la présentation, nous fait une brève introduction et précise que ce postulat et cette interpellation ont été un déclencheur pour faire le point sur la promotion et les infrastructures concernant les voies cyclables. Le réseau des voies cyclables va au-delà de Renens, elle s'inscrit dans le Plan Directeur Intercommunal (PDI). M. Boillat nous précise qu'un groupe de suivi le Gvol, existe et fait des tournées sur le terrain, d'une demi-journée par année. Ce groupe est composé de la Commune, du SDOL et de Pro vélo. Plusieurs réalisations intercommunales sont en cours de réalisation, notamment le signalement des impasses dites passe-partout et le jalonnement vélo PALM.

À la suite de la présentation de M. Boillat, Mme la Municipale nous précise que c'est un travail qui est fait en collaboration avec le district et que les enjeux derrière le vélo sont tant écologiques que de santé publique. En complément de la présentation du SDOL, M. Sarda nous présente les aménagements prévus pour les différents gros chantiers qui vont venir tels que le BHNS, le tram ou la voie verte Closel. Tous ces aménagements vont sensiblement améliorer les conditions de routes des cyclistes et voitures. À préciser que ces aménagements vont venir se greffer à des tronçons existants. De manière plus ponctuelle, la Commune est en

train de faire des aménagements, tels qu'un marquage rouge vers la piscine ou encore la rénovation de certains luminaires, beaucoup d'autres projets sont en cours de réflexion.

À la suite de cette seconde présentation, Mme la Municipale nous précise que certains projets présentés ne figurent pas dans le préavis, mais qu'ils seront bel et bien réalisés. De plus, il nous est précisé que la Commune avait reçu plusieurs demandes pour mettre les vélos sur les trottoirs. À ceci, après concertation avec la POL, la Municipalité a décidé de ne pas mélanger les piétons et vélos, car les trottoirs actuels ne sont pas conformes pour le faire. La Municipalité préfère mettre en place de vraies bandes cyclables afin que chaque acteur ait sa propre voie.

Questions / Réponses

Question : Est-ce que les trottinettes électriques sont amendables ?

- *Réponse : Oui, elles doivent rouler sur la chaussée et être homologuées. Elle est considérée comme un vélo et doit utiliser les pistes cyclables.*

Question : Vous avez parlé de mixité lors de votre présentation, comment souhaitez-vous mettre cela en place avec les différents acteurs, tels que famille, vélo, trottinettes, etc. ?

- *Réponse : Si vous avez un trottoir de moins de 3,5 mètres, il doit y avoir une mixité. S'il fait plus de 4,5 mètres une signalisation est créée avec une démarcation nette vélo, piéton. Il est important de préciser que la situation de chaque tronçon est étudiée. De plus, la Municipalité essaie de mélanger le moins possible les vélos et les piétons sur les trottoirs.*

Question : Avez-vous prévu des stations de parking pour les vélos ?

- *Réponse : Au gré des places et des demandes, la Municipalité fixe des emplacements pour accueillir les vélos. De plus, une énorme station d'environ 500 places est prévue à la gare.*

Question : Beaucoup de problèmes sont encore présents, vous l'avez noté, il y a 10 ans il n'y avait rien, mais je ne comprends pas pourquoi la Municipalité ne fait pas plus d'aménagements ?

- *Réponse : Effectivement il y a encore des manques, mais la Commune attend beaucoup sur les grands chantiers qui sont à venir pour réaliser de grands changements, par exemple, le projet du tram a été dessiné en 2008 avec énormément d'aménagements pour les vélos et validé en 2012. La Municipalité essaie de faire de son mieux avec les contraintes qu'elle rencontre et intègre le vélo dans tous ses chantiers routiers. À préciser que sur certains problèmes pointés du doigt par le Conseiller, il n'y a effectivement aucun aménagement, car si le tronçon est descendant, il n'est pas coutume d'insérer des pistes cyclables, tout comme dans les zones à 30km/h. Pour conclure, le comportement des usagers de la route est la clé pour une harmonie parfaite qui est encore difficile à avoir.*

Question : Est-ce vraiment rentable de faire autant d'investissement, car j'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de cyclistes dans Renens ?

- *Réponse d'un commissaire et cycliste : Il n'y a peut-être pas autant de vélo dans Renens, c'est normal, car la route est dangereuse et avec plusieurs aménagements elle sera plus sûre et me donnerai envie de faire encore plus de vélo et inciter plein d'autres personnes. M. Boillat complète la réponse en précisant qu'un comptage devait avoir lieu en mois de juin, mais sera sûrement déplacé. Il précise que sur certains tronçons du district on compte presque 1'000 vélos par jours. De plus, on constate une énorme augmentation du nombre de vélos depuis ces 5 dernières années.*

Question : Est-il moins coûteux de développer des pistes cyclables que de construire des routes ?

- *Réponse : Oui et non, car les routes existent déjà et sont pleinement amorties. Les vélos, les bus (mobilité douce) et les voitures ont besoin des routes pour circuler.*

Question : énormément de véhicules se parquent sur la piste cyclable à contre sens entre la Croisée et le 24-Janvier, quelles sont les conséquences pour eux ?

- *Réponse : Les véhicules seront amendés si la Police passe par là. La Municipalité prend acte et est consciente de ce problème, elle précise qu'elle est en train de réfléchir à un nouvel aménagement de la route à la suite de la rénovation d'un bâtiment dans cette rue.*

Délibération de la Commission

Mme Anne Cherbuin pense qu'actuellement les utilisateurs de mobilité douce ne trouvent pas leur compte et se sentent utilisateurs de seconde zone. Faut-il maintenir la circulation automobile à son niveau actuel vu l'urgence climatique qui inquiète de plus en plus de nos concitoyens ? Ne faut-il pas offrir des aménagements sécurisés pour inciter nombre d'automobilistes à adopter le vélo ? Assortie d'une campagne de promotion ?

Après les différentes présentations, elle est ravie de la réponse de la Municipalité ainsi que de constater que certaines de ses interrogations vont être prises en compte.

La Commission, à la suite de la séance n'a pas eu besoin de débattre tout était très claire.

S'agissant des incidences financières relatives à ce préavis, veuillez trouver ci-dessous l'extrait y relatif du rapport de la COFIN :

« Les coûts liés à ces mesures se montent à CHF 35'000.- qui seront pris dans le compte de fonctionnement de la réfection du réseau routier

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis. »*

S'agissant des conclusions du préavis, c'est avec 6 (six) Oui et une (1) abstention que les conclusions sont acceptées.

M. Le Président ouvre la discussion.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères Conseillères communales et chers Conseillers communaux,

Je remercie la Commission pour son travail sur le préavis 68-2020. N'étant pas un cycliste convaincu, cette question me touche peu dans mon quotidien, mais les enjeux qui s'y rapportent me poussent à soutenir toute initiative allant dans le sens d'une mobilité douce.

Il est clair, au vu du rapport de préavis que les enjeux dépassent la simple Ville de Renens et regroupent comme acteurs des débats, entre autres :

- *Le Plan Directeur Intercommunal (PDI) – réseau cyclable*
- *Le Gvol – Commune + SDOL + Pro Vélo – groupe de suivi*
- *PolOuest – faisabilité des aménagements*
- *Divers Chantier :*
 - *BHNS*
 - *Voie verte Closel*

- Tram
- Marquages à la piscine
- etc

Le but du postulat de M. Laurent Voisard était, me semble-t-il, de demander un état des lieux. Ce postulat a été renforcé de l'interpellation de Mme Anne Cherbuin sur les points les plus critiques.

Il est évident qu'un état des lieux complet sur le réseau cyclable, ses enjeux, ses interactions avec les autres formes de mobilité et le futur de la planification serait un travail titanesque. Les travaux sont en cours et pour résumer la situation, la Commune entière est en train de subir des modifications qui affecteront profondément la mobilité.

Dans cette situation où les chantiers sont à l'œuvre, il me semble que s'arrêter un instant sur une vue globale de la Commune pourrait nous permettre de mieux optimiser la cohérence de l'ensemble. J'ai le sentiment que nous avons ici une opportunité unique de créer une image réfléchie et harmonieuse de la mobilité douce sur notre sol tant que les travaux sont en cours.

Dans ces conditions, il serait intéressant d'approfondir la réponse au postulat Laurent Voisard et de dresser un bilan des besoins liés aux vélos. Cet état des lieux existe déjà d'une certaine façon via le Gvol selon le préavis, et de nombreuses ressources ont été mises à disposition de la population (<https://ouest-lausannois.ch/strategie/mobilite-douce/>), mais le bilan global des besoins a échappé à notre regard.

C'est pourquoi, dans les conditions actuelles, La Fourmi Rouge propose de rejeter la conclusion approuvant la réponse de la Municipalité au postulat Laurent Voisard en acceptant toutefois l'approbation de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin, soit :

« ...

~~APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance ...: pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides ».~~

... »

• **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Avant de passer à un vote, j'ai un aveu à faire à M. Olivier Golaz : en venant ce soir, j'ai failli tuer un cycliste... Je suis tout-à-fait pour les pistes cyclables à Renens et je suis tout-à-fait d'accord avec les conclusions de la Commission, mais... je n'aimerais pas que cela devienne une carte blanche pour que les cyclistes à Renens fassent tout et n'importe quoi.

Ce soir, en venant depuis Bourg-Dessus, j'ai tourné dans la rue de la Creuse et je me suis retrouvé face à un cycliste sur un vélo électrique qui remontait cette rue, qui à ma connaissance est à sens unique à la descente et qui n'a pas de piste cyclable. Ce n'est pas la première fois que je le voyais ; il était à 3 mètres derrière le virage, je ne m'attends pas à me retrouver en face de quelqu'un, quel que soit le véhicule, qui vient dans le faux sens.

Pour finir, les cyclistes à Renens font tout et n'importe quoi ; j'en ai tellement vu brûler les feux rouges, cela devient incroyable. Un jour il y aura un accident tragique et aimerais, en tant que Municipal de la Police, que vous nous garantissiez qu'il y aura des effets aussi pour les cyclistes qui ne respectent pas les signalisations routières.

- **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

M. Richard Neal, je comprends votre désarroi et surtout si vous avez vu un cycliste arriver en face de vous. Je ne dirai pas que vous avez eu de la chance que cela soit un cycliste, mais... il n'y a pas seulement les cyclistes qui remontent la route, il y a aussi des voitures. C'est vrai que c'est une problématique, vous l'avez soulevée, elle est réelle, mais elle ne doit pas péjorer le rapport du préavis que la Municipalité vous présente ce soir. Il est important que ce préavis soit soutenu. En tant que cycliste récent, je suis très content et me sens en sécurité quand je me trouve dans des zones qui sont dédiées aux vélos.

Il est vrai que de remonter la Creuse est interdit. Ce que j'aimerais vous faire prendre conscience c'est que ce préavis est très important pour la Ville de Renens, pour la sécurité des cyclistes. Si nous prenons toutes ces mesures, ce n'est pas contre les automobilistes.

Je comprends également M. Simon Favre lorsqu'il dit que nous pourrions être plus "global" et en faire plus, mais prenons déjà ce que nous pouvons faire au jour d'aujourd'hui. Nous ne savons pas de quoi sera fait le lendemain, et je préfère que nous disions aujourd'hui « oui » très clairement à ce préavis et vous remercie de soutenir la proposition de la Municipalité.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Merci M. Olivier Golaz. Je reconnais l'excellence du travail qui est fait et le bilan existe, mais je n'ai pas eu le sentiment qu'un bilan d'état des lieux complets ait été fait.

De mon point de vue, si nous acceptons telle quelle la réponse cela veut dire que la question sera considérée comme étant réglée et je pense qu'il serait important de continuer à se poser les questions de savoir ce qui doit être fait, quels sont les besoins.

C'est pour cela que je suis venu avec ce texte et cet amendement parce qu'à mon avis, la réflexion doit être poursuivie. Le plus important c'est de garder toujours à l'esprit la vision globale pour ne pas dire « oui bon voilà ils ont posé la question, nous y avons répondu et maintenant nous nous concentrons sur ce chantier et nous oublions les parties qu'il y a au milieu », toutefois, je ne dis pas que c'est ce que vous dites.

J'ai l'impression qu'un état des lieux complet serait intéressant à dresser pour garder à l'esprit qu'il doit être maintenu tout au long de la transformation de la Commune. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Merci pour l'incitation à être encore plus performant, à en faire plus.

J'aimerais vous dire que l'état des lieux communal existe avec un plan très clair sur ce qui s'y fait. L'étape suivante, et vous l'avez cité, c'est le PDi qui mentionne exactement tous les éléments qui va donner le visage de demain.

Le préavis qui vous est présenté ce soir répond au postulat Laurent Voisard qui demandait clairement de corriger quelques points noirs et de faire un état des lieux, augmenté d'améliorations demandées par des interpellations tant de Mme Anne Cherbuin que de M. Laurent Voisard. Dans ce préavis, nous mentionnons que la réflexion n'est pas encore terminée et que nous continuerons l'étape suivante au travers du PDi. De ce fait, vous aurez votre réponse au travers du Plan Directeur intercommunal, par la liste des mesures qui le suivent, et je vous invite à voter les conclusions telles que présentées, car c'est un état des lieux à aujourd'hui.

Ce que je peux également vous dire, et vous l'avez entendu, c'est que la Municipalité à l'unanimité souhaite en faire plus pour la sécurité des cyclistes, et surtout éviter les

comportements tels qu'ils ont été décrits tout-à-l'heure, qui sont parfois contraires à la circulation. Il faut aussi savoir que les cyclistes ont été tellement rejetés en général sur le bord de la route qu'ils ont fini par prendre leur aise autrement. Toutefois avec les solutions que nous apportons, nous allons pouvoir mettre en peu d'ordre et pouvoir cadrer.

Je vous invite à accepter les conclusions telles que présentées, avec la promesse que l'attention va continuer à être présente.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion relative à l'amendement déposé par la Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement suivant, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

« ...

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance ...: pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides ».

... »

➤ *C'est à une large majorité que l'amendement est refusé.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président prie M. Jonas Kocher de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 68-2020 de la Municipalité du 16 mars 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

VALIDE le présent rapport/état des lieux sur le réseau cyclable de la Ville de Renens.

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance ...: pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides ».

APPROUVE la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relative à la mobilité cycliste à Renens.

C'EST A LA MAJORITÉ (6 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 64-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 70-2020 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »

M. le Président prie M. Jeton Hoxha, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jeton Hoxha**, Président-rapporteur de la Commission

La commission s'est réunie le lundi 25 mai 2020 à la buvette de la Salle de spectacles de Renens.

Elle était composée de MULOPO Robert, PLATTNER Laurence, BEJARANO Martha, TORRIANI Silvio, DUPUIS Jean-Marc, AESCHILMANN Eric, CORDEIRO André et HOXHA Jeton (président rapporteur).

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale, accompagnée de son chef de service, M. Christophe Sarda.

Madame la Municipale nous explique que l'évacuation des eaux usées a été mise en place par 5 communes, et que ce collecteur date des années 1960. Année après année les différents tronçons sont rénovés. Jusqu'à maintenant 11 collecteurs ont été traités et qu'il en reste encore 9 à faire. Le collecteur qui nous concerne est situé sur le territoire des communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens, le long de la rivière Sorge. Elle tient à nous préciser qu'on appelle ce collecteur selon le nom de la rivière, mais que c'est bien à part que ce tuyau est construit, à côté, et non dans la rivière même.

M. Christophe Sarda, chef de service, prend la parole et nous informe que ce tronçon a été construit en 1965 et qu'il est utilisé par les 5 communes de l'Entente, plus les autres communes utilisatrices, qui sont, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Villars-Sainte-Croix, Lausanne (Vernand), Bussigny, pour un potentiel d'habitants d'environ 60'000 personnes. La longueur du réseau est de 11 km, et il est estimé pour une valeur de remplacement de 30 millions de francs. Celui qui concerne ce préavis n'est pas en très bon état : Branchement non étanche, pénétrations de racines, dégradation de la paroi de la canalisation, formation de calcaire.

Les travaux vont se faire par la technique du chemisage. Cela consiste à enfiler la matière comme une chaussette et la dérouler sur le long du tube, et injecter de l'eau chaude pour permettre à la résine de coller à la paroi.

Les coûts des travaux sont estimés à CHF 490'000.-. Le 80 % de ces coûts représentent la chaussette et le chemisage. Le reste des 20 % correspond aux travaux de génie civil et honoraires.

Ces coûts sont divisés selon la clé de répartition qui change chaque année en fonction de la consommation d'eau. On a chaque fois 2 ans d'écart entre la consommation d'eau et la clé de répartition. Pour Renens, cela représente un montant de CHF 147'343.-.

Question 1 : Comment s'est fait le choix des entreprises ?

Réponse : les appels d'offres sont soumis aux marchés publics. On fait appel au minimum à trois entreprises pour qu'il y ait une vraie concurrence.

Question 2 : Dans la page 2 du préavis, au point 2, il est fait mention que des raccordements étaient mal exécutés ! Comment est-ce possible ?

Réponse : c'est relativement simple à comprendre. Dans les années 60, les travaux étaient faits à l'aveugle. La canalisation était percée et on introduisait un tube et on le rebouchait. Personne n'allait à l'intérieur pour vérifier au plus près si c'était fait avec exactitude. On ne pensait pas que ce collecteur allait durer aussi longtemps, 60 ans.

Question 3 : Est-ce que les collecteurs ont la capacité de recueillir les flux d'eaux en cas de forte pluie ?

Réponse : Pour l'instant on a une sous-capacité en termes d'orage, et c'est notre travail de mettre des séparatifs pour évacuer ce surplus d'eau. Demain, lorsque toutes les communes auront mis les séparatifs, il sera largement dimensionné pour accueillir le surplus d'eau.

Question 4 : Est-ce que l'eau qui sort du collecteur est un mélange des deux eaux (eaux claires et eaux usées) ?

Réponse : Notre mission est d'éviter le plus possible ces eaux parasites. Pour y remédier, nous devons mettre en place plus de séparatifs.

S'agissant des incidences financières relatives à ce préavis, veuillez trouver ci-dessous l'extrait y relatif du rapport de la COFIN:

« Les incidences financières sont de CHF 147'343.- qui sont prévues au plan des investissements. Ce montant sera prélevé comme d'habitude sur le fonds prévu à cet effet. C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis »

Délibération de la commission

C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil communal d'accepter les conclusions telles que présentées dans ce préavis.

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Jeton Hoxha de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 70-2020 de la Municipalité du 4 mai 2020,

Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 11 « Triaudes-Sorge ».

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 490'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 147'343.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 à 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5010.5006 - Réhab. Collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 11 « Triaudes-Sorge », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 70-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Jeton Hoxha ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

17. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 71-2020 – Site des Tilleuls – Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis N° 43-2013 pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls**

Présidence : Fourmi rouge

M. Le Président communique que la séance relative à l'étude de ce préavis sera présidée par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge qui se tiendra en date du mercredi 26 août 2020 à 19h00 ; le lieu sera déterminé ultérieurement et sera communiqué par le Service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes

M. Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

18. Motions, postulats et interpellations

- **M. Michele Scala, PSR**

Interpellation intitulée « Y-a-t'il un pilote, pardon, un policier dans la Ville ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Au sortir de cette période troublée par la pandémie du Covid-19 et avec l'arrivée de la belle saison, les nuits renaises sont un peu plus agitées que d'habitude et pas toujours dans le bon sens ! Quelques vols, des cambriolages, quelques vitres cassées et le bruit nocturne ont défrayé la chronique locale ces dernières semaines. Les terrasses des bistrotts du centre-ville, de la rue de la Mèbre, de la rue Neuve et la rue de Midi sont bien plus animées qu'avant la pandémie. La ville revit de nouveau ! Tant mieux ! J'aime ça.

Comme vous le savez et appris ce soir par la Municipalité en réponse à la question orale de ma collègue de parti, les terrasses ont été agrandies ou sont en voie d'agrandissement, afin de respecter les règles de distance sociale et sanitaire et bien sûr soutenir les cafés et faire plaisir aux clients. Toutefois si l'agrandissement des terrasses passe très bien lorsqu'il s'agit d'une grande place, notamment la place du Marché, cela pose quelques problèmes lorsqu'il s'agit d'un trottoir ou d'une rue pour des raisons évidentes de passage et de circulation. En cela je partage les soucis de ma collègue de conseil communal tout en soutenant la volonté de la Municipalité de ménager la chèvre et le chou !

Les terrasses sont bien occupées la journée parfois jusqu'à tard, générant malheureusement du bruit, suivi parfois par de longues discussions à haute voix ou de bagarres ! Voici mes questions :

Y a-t-il un règlement de police qui règle :

- *L'agrandissement des terrasses des bistrotts notamment dans les lieux comme les trottoirs et les rues ?*
- *Les heures d'ouverture et des fermetures des terrasses ?*

Puis, qui est censé faire respecter la loi ? Je suppose le gérant ou le propriétaire du café pendant les heures d'ouverture. Mais qui la nuit ? Je suppose la police. Et alors ma question : que fait la police la nuit ?

En effet les terrasses de quelques bistrotts sont aussi occupées le soir tard ou la nuit par des passants ou des noctambules qui reviennent après la fermeture des bistrotts. Ils profitent de l'absence du propriétaire pour s'asseoir et pour faire de longues discussions animées qui peuvent mal se terminer. Dommage ! Les effets positifs des terrasses et des propriétaires bien intentionnés sont malheureusement perturbés la nuit par des personnages peu respectueux des règles de vie !

Ne faudrait-il pas ranger au moins les chaises, sinon les tables, mais c'est plus compliqué, pour éviter ces perturbations nocturnes qui ont également lieu quelquefois à la fermeture des locaux nocturnes ? Il serait souhaitable que la police passe au moins une fois, une ou deux heures après la fermeture des bistrotts et des boites de nuit pour montrer qu'il y a toujours un pilote, pardon ! une police dans la ville !

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

M. Michele Scala, j'entends bien votre question et comprends bien sûr que, lorsque nous agrandissons les terrasses dans une Ville de 20'000 habitants, il puisse y avoir quelques inconvénients, tel que le bruit et notamment dans un hyper-centre, qui est, sauf erreur, l'endroit où vous habitez.

Ceci dit, la police est présente, il ne faut pas non plus dire qu'il y a que des terrasses, que des personnes qui se bagarrent, que la police ne fait rien et qu'elle ne passe pas. La police est présente, elle passe régulièrement, vous ne la voyez peut-être pas toujours, mais je peux vous garantir, pour avoir eu en mes mains des rapports et rencontré régulièrement mon répondant communal, que ceci est vrai. Elle n'est pas toujours là quand il le faudrait, mais c'est une vérité qui se constate pour d'autres événements. Il y a huit communes dans l'Ouest lausannois, il y a une police avec un tournus qui se fait et elle n'est peut-être pas toujours là au bon moment, au bon endroit. C'est la même chose pour les contraventions, les vitesses excessives, les véhicules « tunés ».

Je comprends votre désarroi, je vais retransmettre votre question à mon répondant communal en demandant d'être plus présent au centre-ville et notamment entre la fermeture des

terrasses, qui pour certaines ferment à 22h00 et d'autres à minuit, voire plus tard pour un bar qui à l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 04h00.

Pour l'agrandissement des terrasses, je cède maintenant la parole à Mme Tinetta Maystre. Je vous remercie.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Le complément d'information vous a été transmis dans la réponse orale. Nous vivons une période particulière et c'est en soutien aux restaurateurs que de leur permettre de garder le nombre de places qu'ils avaient, en étalant un peu sur l'extérieur afin de leur permettre de garder si possible le même chiffre d'affaires d'avant la crise.

Mais comme dit, il n'y a pas eu une forte demande, seuls 5 restaurateurs ont demandé et obtenu quelques places supplémentaires, ce n'est pas cela qui change la donne. Mais nous vivons une période particulière et nous avons dit que c'était limité dans le temps. En périodes normales les terrasses sont mises à l'enquête et un vrai permis de construire est délivré faisant office de règlement.

La période intermédiaire fait que nous veillons quand même à un équilibre, les terrasses sont parfaitement marquées sur le sol afin qu'il n'y ait pas de débordement, pour ne pas léser les piétons. Le permis provisoire mentionne clairement que s'il y a des débordements de bruit, nous pouvons revoir notre position.

Je pense qu'avec ces éléments, nous pouvons dire que nous avons répondu à votre interpellation, en espérant que cela ait été fait à votre satisfaction et nous ferons certainement un bilan en fin d'exercice pour voir s'il faut en tirer des conclusions ou si nous nous arrêtons là.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Interpellation intitulée « Jeu, covid et matchs : quelles occupations pour nos enfants cet été ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La pandémie a affecté l'ensemble de notre société. Economiquement et psychologiquement. Privés d'école, les enfants sont restés confinés pendant de longues semaines. Nombre d'entre eux ne partiront pas en vacances cet été. Sept semaines de temps libre, à nouveau, tandis que leurs parents devront travailler. Les passeports vacances et les camps à Ondallaz sont annulés. L'accès aux lieux de loisirs habituellement fréquentés l'été est réduit. Covid oblige, la Piscine de Renens – haut lieu de défoulement des enfants et adolescents renanais doit, par exemple, restreindre sa fréquentation de moitié (2'000 personnes sur une moyenne de 3'500, avec des pics à 7'000). Quant aux jeunes, leurs perspectives d'avenir se précarisent. Petits boulots, places d'apprentissage, stages et autres formations subissent de plein fouet les effets de la crise.

Alors que feront ces enfants et ces jeunes tout l'été ? A quoi occuperont-ils leur journée ? Que pouvons-nous leur proposer pour pallier les effets d'une crise qui impacte si profondément notre vie sociale ?

Nous avons la chance à Renens de disposer d'un tissu dense d'associations sportives et culturelles. Les écoliers de Renens ont la possibilité de participer tout au long de l'année scolaire à des activités sportives durant leur pause de midi. Foot, handball, cirque, natation, basket sont autant d'occupations qui leur sont proposées par la Ville. Malheureusement mise en suspens cette fin d'année scolaire, ces offres pourraient être activées cet été. Nous avons

les contacts, nous avons les locaux, nous avons une foule d'enfants enthousiastes (et bourrés d'énergie) et nous avons nombre d'associations qui ont l'habitude d'encadrer des enfants par le partage de leur passion.

L'addition de ces ingrédients ne peut que donner le cocktail de l'été, bon pour la santé des enfants et les nerfs des parents, en plus de prévenir les déprédations susceptibles d'être commises par des jeunes désœuvrés et livrés à eux-mêmes. Privés de leurs habitudes pendant plusieurs mois, le FC Renens, le Renens Basket, le Renens-Natation, le Tennis-Club, l'Ecole de Cirque, le Judo Club – partenaires de la Ville – pourraient offrir leurs services en échange d'un défraiement. Le FC Renens a par exemple l'habitude d'organiser des stages sur le site du Censuy. Ses entraîneurs font un travail remarquable d'encadrement tout au long de l'année et pourraient retrouver leurs joueurs pendant la pause estivale. D'autres associations – le CRA, le FAT, l'Association des parents d'élèves – pourraient mettre la main à la pâte pour organiser ces activités estivales. Ce pour un prix accessible à toutes les bourses, dans une période où la plupart des Renonais - et à fortiori les familles - ne roulent pas sur l'or.

La mesure est urgente et le temps limité. Mais le jeu en vaut bien la chandelle et la dépense. Parce que nos enfants méritent de la jouer "simple et collective". Et que des crises les plus profondes naissent les plus belles innovations. J'aimerais par conséquent demander à la Municipalité ce qu'elle a mis en place pour les enfants cet été ? Et si elle s'est renseignée pour savoir si les associations et les clubs actifs dans la Commune proposent ou ont l'intention de proposer des activités pour ces prochaines vacances ?

Je profite pour vous informer que l'Association des parents d'élèves, dont je suis la présidente, en collaboration avec le FC Renens et avec le partenariat de la Ville de Renens, organise des stages de foot cet été pour les enfants, filles et garçons, de 6 à 15 ans et suis à votre disposition par courriel, par téléphone et présentement pour en discuter si vous avez besoin d'information ou de plus de détails.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Mme Frédérique Beauvois m'avait informée de l'intervention qu'elle souhaitait faire ce soir, ce qui me permet de vous donner des informations aujourd'hui avant les vacances d'été.

La Ville de Renens a donc dû renoncer à organiser les camps de vacances qui sont habituellement faits au CRA. Toutefois, vous avez peut-être déjà vu cette brochure, qui se trouve dans les différentes réceptions communales, présentant les activités de l'été organisées par la Ville.

Pour vous donner le détail, en remplacement des camps de vacances qui ont été annulés, les équipes du CRA et d'Ondallaz se sont mobilisées ensemble pour proposer une offre plus étoffée de centres aérés. Cinq semaines de centre aéré sont proposées qui accueilleront 33 enfants par semaine de 8h00 à 18h00 pour les 6 – 12 ans. Ces activités auront lieu au collège du Village avec une offre d'activités créatives, culturelles, sportives et apprentissage de la vie collective. Sur trois des cinq semaines, chaque groupe pourra bénéficier d'une excursion à la montagne, l'idée est de se rendre à Ondallaz sur une journée. Les enfants de Renens sont prioritaires. Le prix est de CHF 80.- par semaine, avec un prix dégressif pour le 2^{ème} enfant.

Il y a aussi l'organisation de cinq semaines d'activités pour les adolescents (12 – 17 ans) avec un accueil pour 11 jeunes pendant cinq semaines et cela se passera au CRA.

Parallèlement, la Ferme des Tilleuls propose quatre ateliers artistiques, de danse, de théâtre, de marionnettes et de court métrage, ceci sur trois semaines pour des enfants de 9 à 15 ans au prix de CHF 150.- par semaine, dégressif dès le 2^{ème} enfant, soit CHF 120.-.

En faisant le tour des associations sportives et récréatives de Renens, Mme Frédérique Beauvois, a déjà annoncé que l'Association des parents d'élèves (APF) et le FC Renens, avec le soutien de la Commune, organisent cinq semaines de foot pour 40 enfants par session. La participation des parents est de CHF 80.- par semaine, repas compris, soit un prix très intéressant pour les amateurs de foot. Cette activité est une organisation qui est très intéressante parce que ce sont deux associations qui se mettent ensemble pour proposer des semaines sportives ; c'est innovant et nous souhaitons pouvoir aller dans ce sens à l'avenir. Il est remarquable de pouvoir compter sur les compétences des uns et des autres pour des projets en faveur des enfants.

Il y a également :

- *des stages de l'école de cirque de Lausanne/Renens qui auront lieu du 6 au 21 août pour des enfants de 6 à 13 ans, à la demi-journée ou à la journée avec des professeurs de cirques et non des simples moniteurs ce qui fait que le prix est un peu plus élevé certes, toutefois les repas et collations sont inclus dans le prix.*
- *Des stages à l'académie de flamenco Al-Andalus, puisque l'école de Flamenco, comme d'autres acteurs culturels, a beaucoup souffert de ne pas pouvoir poursuivre avec les cours, là il y aura des stages du 6 au 24 juillet et du 4 au 27 août.*
- *le Renens-Natation propose une école de natation durant l'été du 15 juin au 21 août au prix de CHF 160.- environ la semaine pour tout âge.*
- *Enfin le Renens-Basket organise un camp de basket du 17 au 21 août au Collège du Léman au prix de CHF 125.- pour la semaine à l'intention des juniors du club qui peuvent aussi inviter un participant venant d'un autre club.*

Pour être complète, je mentionne également le programme gratuit de fitness urbain « En Ville en forme » ouvert à tous. S'agissant de cette activité, vous trouverez toutes les informations sur notre site Internet.

Il y a donc, durant l'été de quoi faire du sport, de sortir, mais il est vrai qu'à l'avenir si nous pouvions trouver des modèles comme celui qui a été mis en place par l'APE et le FC-Renens, la Ville de Renens est intéressée à pouvoir soutenir ces projets qui viennent de la société civile.

Merci de votre attention.

o Mme Nathalie Jaccard, Les Verts

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Ce programme est absolument attractif et très riche, les montants qui ont été annoncés restent des montants relativement conséquents pour des familles qui n'ont peut-être pas les moyens ou qui ont des fins de mois difficiles. Est-ce que des aides ont été prévues pour ces familles afin qu'elles puissent bénéficier de ces projets renanais ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie Mme Nathalie Jaccard pour cette question qui est effectivement importante, il est en effet essentiel que ces activités soient accessibles à l'ensemble des familles.

Toutes les familles sont informées qu'en cas de difficultés financières, elles peuvent s'adresser soit à mon service soit aux prestataires de l'activité comme c'est le cas dans le cadre scolaire. Nous savons aussi qu'il est parfois difficile de demander, c'est donc une collaboration étroite qui permet finalement à ces familles d'arriver jusqu'à nous et cela reste important de faire cette démarche, de proposer, voire de les accompagner.

Nous avons la possibilité de venir en aide à des familles qui auraient de la difficulté à financer un camp ou autre, en lien avec les activités proposées par la Ville.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais. »

Monsieur le Président,

Je dépose le titre de mon postulat : « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais. ».

Ce postulat sera développé lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020.

- **M. François Delaquis, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour la Ville de Renens, quelles solutions pour remédier aux problèmes déjà identifiés, quels changements doit-on s'attendre pour le futur. »

Monsieur le Président,

Je dépose le titre de mon postulat : « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour la Ville de Renens, quelles solutions pour remédier aux problèmes déjà identifiés, quels changements doit-on s'attendre pour le futur. »

Ce postulat sera développé lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Interpellation intitulée « Bruit et vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle »

Monsieur le Président,

*Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chères conseillères et chers conseillers,*

Un de mes voisins, citoyen de Renens, a écrit une lettre à la POLen date du 17 mai concernant les nuisances sonores dans le quartier.

Je vous en lis quelques extraits :

« Les nuisances dues au bruit des voitures et des motos vont en augmentant, que ce soit sur le giratoire du bout de l'avenue de Provence ou sur le début de l'avenue Longemalle en direction de Renens.

La situation devient de plus en plus intolérable, spécialement à partir du jeudi soir quand des pilotes en herbe font plusieurs fois le tour du rond-point en faisant hurler leurs pneus, puis s'élancent sur l'avenue de Longemalle en faisant cette fois hurler leur moteur qui doit être loin de respecter les normes en vigueur sur le bruit. Tout cela bien entendu à une vitesse dépassant largement les 50 km/h autorisés.

J'ai souvenir d'une communication de vos services, datant d'un an ou deux, dans laquelle vous informiez la population de l'attention que vous alliez porter à la lutte contre le bruit. Tout comme une bonne partie de la population du quartier, j'attends toujours d'en voir les effets.

Le début de l'avenue de Longemalle est en forme de goulet avec un haut mur à droite et un talus sur la gauche. Cette configuration favorise l'amplification du bruit au grand bonheur de ces champions de pacotille et au désespoir des riverains.

Pour en revenir à la lutte que vous aviez promis de mener contre le bruit de la circulation, je suis étonné de voir le nombre grandissant de voitures et de motos circulant tout en crachant un nombre de décibels supérieur à ce que la loi autorise. »

La réponse de la Police de l'Ouest s'est faite attendre jusqu'au 20 juin, mais elle ne répond pas vraiment à nos préoccupations. En effet elle évoque un contrôle de vitesse unique effectué à ... 18h30 !

Dans l'intervalle de très nombreuses motos hurlantes et voitures pétaradantes ont encore réveillé des centaines de personnes et d'enfants dans les immeubles du quartier, car ces Fangio préfèrent agir bien après 22h00, lorsqu'ils ont le champ libre... et l'assurance que la Police est rentrée se coucher !

J'aimerais donc savoir :

- 1. Comment se fait-il que la Police se préoccupe si peu du respect des normes de pollution sonore, alors que les collectivités publiques ont investi des millions dans des assainissements contre le bruit ? Pour rappel, les comportements produisant des bruits inutiles sont légalement interdits par la loi sur la circulation routière que la Police est censée devoir faire respecter.*
- 2. Pourquoi la POL ne répond-elle pas de manière pertinente à un citoyen porte-parole de tout un quartier ? Et lorsque ce citoyen appelle un responsable, il est qualifié de « peu tolérant » et de « seul râleur » du quartier. La POL ne regarde probablement pas Youtube où les exploits d'un de ces rodéos du giratoire, filmé par un autre habitant d'un immeuble de Longemalle, ont fait le tour de la planète !*
- 3. Que compte faire la Commune pour remédier à ces comportements répréhensibles de conducteurs si peu respectueux ?*

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Je vous remercie, Mme Muriel Rossel, pour vos questions. C'est une préoccupation de la Police qui, je peux vous le garantir, a fait encore ce soir des contrôles pour la tolérance au bruit ; il est vrai que nous constatons depuis un certain temps des décibels qui sont inadmissibles et des comportements inconscients provenant de certains automobilistes et il est vrai que cela ne va pas. Mais ne pensez pas que la Police reste les bras croisés et qu'elle ne peut ou ne veut rien faire, bien au contraire.

C'est un peu la même problématique que lorsque nous pensons au bruit au centre-ville de Renens provenant des terrasses, nous n'arrivons pas, malheureusement, à mettre un policier derrière chaque véhicule. Mais vous avez raison, nous devons être à l'écoute des gens et je suis surpris de la réponse en peu légère donnée à ce citoyen.

Sachez que je vais prendre langue avec mon répondant communal avec lequel nous parlions encore ce matin des bruits provenant de certaines voitures ou motos et à l'attention qui doit être portée afin d'être plus présents et donner un accent beaucoup plus fort sur cette problématique. Mercredi se tiendra une séance du CODIR et cela donnera l'occasion de partager cela avec tous mes collègues de l'Ouest lausannois également. Ce fléau n'est pas que sur Renens, qu'à Longemalle, nous le voyons, il y a également des plaintes s'agissant de la

rue de Lausanne, il a des voitures qui sont « tunées » et cela ne va pas du tout. Nous allons faire le nécessaire, mais surtout ne pensez pas que la Police ne fait rien.

Je souhaiterais ajouter, si vous le permettez, que nous pourrions aussi rencontrer la personne, avec un membre de la POL, qui s'est plainte afin qu'il puisse transmettre son ressenti, car il est important que tout le monde puisse dire ce qu'il perçoit et ce qu'il ressent.

○ **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je vous remercie pour votre réponse et transmettrai votre vœu de rencontrer la personne en lui communiquant les coordonnées.

● **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**
Interpellation relative à la Vidéo surveillance

Mesdames, Messieurs,

Au printemps 2013, à la suite d'un postulat d'un Conseiller communal et à la votation populaire du 19 juin 2011, un système de vidéosurveillance a été mis en place à la gare de Renens. A l'époque la Municipalité avait décidé de réaliser l'installation de quatre caméras de vidéosurveillance conjointement avec les CFF. Ces derniers devaient assumer la pose, la gestion des images et la maintenance, alors que la Commune devait s'acquitter d'une location annuelle pour les prestations fournies.

En plus des quatre caméras, la Municipalité devait acheter 3 caméras supplémentaires afin de les installer à certains endroits stratégiques de la Commune afin de répondre à la volonté populaire.

1. Installation à la Gare de Renens

Location (10 ans) de 4 caméras aux CFF (Fr. 3'287.-/caméra/an)	Fr. 13'148.-
TVA 8%	Fr. 1'052.-
Total pour une année TTC	Fr. 14'200.-
Coût forfaitaire pour 10 années pour la Gare de Renens	Fr. 142'000.-

2. Installation pour un chantier "site mobile"

Achat de 3 caméras, y compris petits matériels :	Fr. 13'500.-
Supports spéciaux, Wi-Fi et imprévus :	Fr. 7'500.-
Intégration logiciel, formation et divers	Fr. 7'900.-
Total HT :	Fr. 28'900.-
TVA 8 % :	Fr. 2'312.-
Total TTC arrondi estimé pour un dispositif mobile :	Fr. 31'000.-

Récapitulatif

Comme précédemment, le montant total pour l'achat et la pose de caméras de vidéosurveillance se décompose de la façon suivante :

Location forfaitaire Gare de Renens 10 ans	Fr. 142'000.-
Investissement pour un système mobile	Fr. 31'000.-
Enveloppe globale TTC	Fr. 173'000.-

En plus de l'installation de ces caméras, la Municipalité avait manifesté qu'elle mettait en place une stratégie « Pour renforcer la sécurité à Renens » en collaboration avec la POL, et en

particulier avec le groupe « Prévention & Partenariats ». De même une collaboration devait être faite avec les différents intervenants sociaux, les parrains et marraines et l'Observatoire de la sécurité, etc.

Après 7 ans de la mise en place de ce dispositif pour renforcer la sécurité à Renens, je pense que c'est le moment opportun pour faire un bilan de ce projet, raison pour laquelle je me permets de déposer l'interpellation suivante :

Quel est le bilan de cette stratégie mise en place par la Municipalité : notamment j'aimerais savoir :

- Combien d'incidents/accidents (agressions physiques aux personnes, dommages à la propriété, etc.) ont été élucidés grâce aux caméras de vidéosurveillance posées à la gare ?
- Quels sont les endroits où ont été posées les trois autres caméras et combien d'incidents ont été résolus grâce à ces caméras ?
- Quel est le service communal chargé de suivre ces installations ?
- La collaboration entre les CFF et la Commune, pour ce projet, a-t-elle bien fonctionné ?
- Est-ce que le groupe de « Prévention & Partenariats » de la PolOuest existe-t-il toujours et quelles sont les activités développées, par ce groupe, pour renforcer la sécurité à Renens ?
- Quelles sont les activités qui ont été développées, pendant ces sept dernières années, par l'Observatoire de la sécurité, les parrains et marraines et tous les acteurs sociaux de la Commune pour renforcer la sécurité à Renens ?

Merci de votre attention et vous informe que je n'attends pas une réponse ce soir.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je remercie M. Byron Allauca et prends la parole au nom de la Municipalité.

Il est vrai qu'au bout de 7 ans beaucoup de choses ont changé sur la place de la Gare et peut-être que d'autres caméras seront installées à d'autres endroits, je pense notamment à la Passerelle Rayon Vert. Je vous propose de répondre à toutes les questions posées lors de la séance du mois de septembre ou celle d'octobre.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat intitulé « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais » (Mme Marie Schneider)

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Je dépose le titre du postulat au nom de Mme Marie Schneider, excusée ce soir, et qui sera développé lors de la séance du 3 septembre 2020 : « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais ».

Ce postulat portera sur les problèmes qu'ont les femmes à s'acheter des bandes hygiéniques ou des tampons et la possibilité d'en déposer dans les collèges.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Je prends juste la parole pour informer Mmes Carole Castillo et Marie Schneider que dans les établissements scolaires, il y a déjà auprès de l'infirmière scolaire tout ce matériel à disposition

gratuitement. Je signe régulièrement des factures pour ce matériel, mais après il y a aussi d'autres idées qui peuvent être mises en place.

○ **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Madame la Municipale, je comprends bien ce que vous nous dites, toutefois, je me mets à la place de ces jeunes filles, timides, qui n'auront peut-être pas le courage d'aller demander ce matériel à l'infirmière scolaire.

● **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée « Fermeture d'une garderie à Renens »

*Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,*

Ce soir, M. François Delaquis et moi avons la même préoccupation et le même souci quant à la fermeture de la garderie privée Les Chattons. Je ne vais donc pas revenir sur les mêmes questions posées par M. François Delaquis qui sont les mêmes et que j'inclus dans mon interpellation, mais je vais quand même poser des questions complémentaires, car cette structure accueillait 50 familles, lesquelles se trouvent actuellement démunies sans avoir de place à fin juillet.

Nous apprenions le 12 juin dernier par le 24 heures la fermeture définitive de la garderie privée les Chattons.

Cette structure d'accueil laisse 50 parents démunis et cette situation est dramatique pour toutes ces familles et leurs enfants.

Cette interpellation pose les questions suivantes :

- *Quel est le lien que la Commune entretient avec les acteurs privés de la Ville ?*
- *Des rencontres ont-elles lieu ? Si oui à quelle fréquence ?*
- *Combien de familles renanaises ont été affectées par cette fermeture ?*
- *Quel a été le soutien, l'appui de la Ville de Renens à ces familles ?*

Merci pour votre attention.

Pour donner une brève réponse à M. François Delaquis que j'ai par des informations externes, les éducatrices de cette structure qui va fermer postulent bien dans d'autres structures d'accueil.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour vos questions et en complément à ce que je vous ai transmis préalablement je souhaiterais vous informer que si la capacité d'accueil se montait à 50 places à la garderie Les Chattons, seules 25 places étaient occupées au moment de l'annonce de la fermeture ; c'est d'ailleurs probablement l'une des raisons pour laquelle cette garderie était en difficulté. La raison pour laquelle elle n'était pas complète ne m'est pas connue, il y avait peut-être un problème de gestion de la part du groupe « Pop et poppa » qui a repris cette garderie et qui n'a pas eu le temps de la faire fonctionner à plein entre le moment où la directrice est partie et ce groupe a repris la garderie. Il y a eu un ensemble de facteurs qui a fait qu'elle a eu de grosses difficultés financières et la crise de Covid-19 est venue porter le coup d'assommoir.

Je crois avoir répondu avant par rapport à ce que nous avons pu faire pour ces familles, en espérant que cette réponse vous a convenue. Dans tous les cas nous allons vous tenir informés à la rentrée, car nous en saurons un peu plus.

Ce que je peux vous dire par rapport au lien que nous entretenons avec les structures privées de la petite enfance, c'est que nous ne pouvons pas soutenir financièrement des structures privées puisque nous avons nos propres structures. Il y a certes des structures privées au sein de notre réseau, mais celles-ci acceptent de se soumettre aux critères du réseau, dont celle financière. Ces structures privées qui ont rejoint le réseau d'accueil de jour permettent de facturer aux parents selon leur revenu, avec celles-ci nous entretenons des liens étroits puisque finalement ce sont des places pour des familles de Crissier et Renens. Les structures qui ne rejoignent pas le réseau, qui n'utilisent pas ces mêmes critères et qui ont leurs propres tarifs, se gèrent toutes seules sans soutien financier de la Ville.

Il n'empêche pas que cela touche des familles de Renens, et cette structure privée est un partenaire, raison pour laquelle nous avons rencontré la directrice de la garderie Les Chattons l'année dernière (ou il y a deux ans), afin de discuter de leur réalité et voir s'il y avait des collaborations à établir, notamment parce que cette structure n'accueillait pas d'écoliers et se trouvait à devoir se séparer d'enfants qui commençaient l'école. Des familles se trouvaient dès lors en difficulté et nous avons essayé d'établir une forme de collaboration pour des dérogations ; c'est un exemple.

Nous avons également proposé à cette structure de rejoindre notre plate-forme d'encouragement précoce qui est une plate-forme que nous réunissons quelques fois par année pour les acteurs de l'enfance permettant ainsi d'échanger des informations, des constats, d'élaborer éventuellement aussi des projets autour des besoins de la petite enfance ; ce que la directrice avait accepté, mais malheureusement elle est partie et cela ne s'est pas fait, mais nous avons trouvé ce type de collaboration. Au-delà des questions financières, ce sont des partenaires qui sont confrontés à des questions sociales, à des familles, à des enfants et il n'est pas question de ne pas collaborer avec elles. C'est pourquoi ces réseaux informels qui ont été créés, sont des lieux précieux pour mieux se connaître, se reconnaître et travailler ensemble.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Interpellation intitulée « soutenir l'économie locale »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et Chers Collègues,*

Afin de soutenir les établissements publics, la Ville de Renens offre déjà la possibilité aux exploitants de faire une demande pour une création ou une extension temporaire de terrasse jusqu'à la fin de la saison, si les conditions le permettent.

Dans cette situation de crise qui touche de nombreuses entreprises et met en péril des emplois, il serait opportun de saisir l'occasion de soutenir autant que possible tous les acteurs locaux lourdement impactés par la crise du Covid-19.

Dans cette optique, la Municipalité pourrait-elle étudier la possibilité de redistribuer à l'économie locale l'équivalent des jetons de présence de la séance du Conseil communal annulée lors de la phase du Covid-19.

Le but étant l'édition d'un tout ménage ou d'un numéro spécial du Carrefour-Info présentant les acteurs économiques de la Commune pour favoriser l'économie de proximité.

Le PLR de Renens se réjouit du bon accueil qui sera fait à cette interpellation.

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous avons de nombreuses actions qui vont dans le sens de soutien de la promotion économique. La Commission des finances a reçu un bref état des lieux en lien avec les incidences financières du Covid-19 sur la Ville et nous continuons aussi à travailler pour accompagner les différents acteurs économiques de la région.

Votre proposition est une excellente idée que nous allons étudier avec le responsable de la promotion de l'économie et les membres de la Municipalité et je reviendrai rapidement vers vous avec une proposition.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Si vous le permettez, je souhaite revenir sur l'interpellation de Mme Muriel Rossel.

J'ai une piste de réflexion qui m'est venue à la suite de son interpellation et c'est également pour faire un lien avec ce soir.

Ce qu'elle rapporte n'est pas isolé à Longemalle et à mon avis ces « fangios de pacotille » ne voient pas le panneau de circulation « 50 km/h », je suis convaincu que c'est cela.

Et puis, je me suis rappelé d'un test, assez long, à Lausanne sur l'avenue de Beaulieu « 30 km/h » la nuit, et il me semble que c'est un succès puisqu'il perdure. Voilà un premier axe de réflexion pour la Municipalité.

Ensuite la Municipalité a accepté, pas plus tard que ce soir, un vœu de la Commission ad-hoc demandant la possibilité de mettre à 20km/h un tronçon entre les deux parties d'un parc, le CTC et le parc de la Delèze qui se trouve juste en face sur la rue de Lac en prolongement de l'avenue de Longemalle, vous me voyez arriver...

Tout près d'ici, nous avons vu Chavannes-près-Renens, une commune voisine et sœur, avoir une politique ambitieuse en termes de réduction de la vitesse dans les petites artères de la Commune, et même sur les grandes puisqu'elle demande 80km/h sur l'autoroute, ce qui n'est pas rien, vous me voyez arriver...

Enfin Mme Tinetta Maystre a mentionné, au sujet du préavis répondant au postulat Jean-Marc Dupuis « Laisse Béton », que le parc de la Delèze était un exemple et que l'on démontre par l'exemple que l'on arrive à quelque chose de bien. Personnellement je trouve que ce serait bien ici de démontrer par l'exemple en mettant la rue du Lac et de Longemalle à 30km/h avec un radar. Mais en tout cas, passer de la théorie du vœu accepté par la Municipalité de mettre 20km/h devant le parc de la Delèze, de mettre 30km/h sur l'entier de la route de Longemalle et la rue du Lac. En cela, je trouve que ce serait quelques pistes de réflexion. Croyez M. Olivier Golaz que je n'ai pas envie de vous faire votre fête, bien au contraire, j'aide la Police dans ses réflexions durant cet été, si elle n'a pas le temps d'aller faire du sport et d'aller voir toute la culture avec le catalogue que Mme Myriam Romano-Malagrifa nous a présenté.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Dans la mesure où ce sont des réflexions, je vais les poursuivre ; il est vrai que des pistes sont lancées. Nous avons sur nos tables un postulat demandant d'accueillir le 30km/h la nuit, nous y travaillons et nous aurons une réponse pour cette fin d'année. Vous l'avez évoqué, il y a eu un test à Lausanne qui s'est révélé être pleinement positif et nous sommes extrêmement

confiants que cela nous apportera aussi des solutions et que cela sera une part de réponse à ce problème.

Par contre, mettre à 30km/h de jour également, voire à 20 km/h, c'est tout un autre dispositif qui est compliqué, car il faut mettre des modérateurs pour empêcher les gens de pouvoir rouler plus vite. Chavannes le fait aujourd'hui, nous l'avons fait il y a plusieurs années dans les rues résidentielles de Renens. Changer les rues de 50 km/h à orientation trafic est un pas supplémentaire que la DGMR ne va pas nous laisser faire facilement. Par contre, le 30km/h la nuit, qui est une vraie réponse à la question du bruit, qui est aussi un respect envers nos habitants, semble tout-à-fait sur la bonne voie, nous y travaillons ensemble avec M. Olivier Golaz et ses services, et j'ai bon espoir d'avoir une réponse d'ici la fin de l'année.

Là aussi j'espère avoir répondu, sachant que vous êtes allé plus loin, nous pourrions aller plus loin une autre fois, mais pour l'instant cette première étape nous paraît prometteuse.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

19. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Remerciement pour la réponse relative aux trottinettes électriques

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs du législatif,*

Il est vrai que je viens un peu tard devant vous, mais ne dit-on pas mieux vaut tard que jamais, pour remercier la Municipalité pour sa très complète réponse suite à ma question relative aux trottinettes électriques sur nos trottoirs envoyée au mois de janvier dernier.

D'autre part, et là je suis dans le timing, j'ai été agréablement surprise de lire dans le récent Carrefour-Info N° 179 un article très complet sur l'aide-mémoire de la mobilité douce.

M. Olivier Golaz, je vous remercie à nouveau, vous et votre service ainsi que la Municipalité pour cette information à la population.

- **M. Rosana Joliat, PLR**

Remerciements – Covid-19 / Fondation des Baumettes et autres EMS

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

La presse régionale a, à de nombreuses reprises, associé Covid-19 et EMS « Les Baumettes ». Au-delà de l'aspect de l'accompagnement aux résidents au quotidien par le personnel de la Fondation des Baumettes, il y en a aussi de l'accompagnement des résidents pendant la pandémie Covid-19.

De nombreux remerciements ont été déjà donnés au personnel soignant, aux administratifs, en passant par les équipes d'animation, intendance et de cuisine. Or, force est de constater que les éducatrices de la garderie des Baumettes, qui ont dû échanger les poussettes pour les chaises roulantes, ont été là pour soulager les équipes de soin. Il y a eu aussi les civilistes qui

ont été présents et qui ont également participé au bien-être des résidents. Alors permettez-moi ce soir de les remercier à nouveau.

D'autre part, je tiens ici à remercier tous les collaborateurs de tous les EMS de notre Commune et de l'Ouest lausannois pour la bienveillance apportée à nos aînés.

- **M. François Delaquis, PSR**

Question relative aux traitements des mamans et auxiliaires de jours

*Monsieur le Président du Conseil,
Chères Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Vous direz peut-être que je suis monomaniacque sur la « petite enfance », mais je pense que le sujet est important et j'appuie le fait que la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli soit complémentaire aux questions que j'ai posées sous le point de l'ordre du jour « Communication de la Municipalité ».

Je souhaiterai connaître la situation des mamans de jour à risque ou vivant avec une personne à risque. Que deviennent-elles ? Sont-elles encore payées ? Ont-elles droit aux prestations de l'assurance chômage ou à des indemnités journalières ?

Qu'est-il prévu avec ces mamans de jour si la situation perdure ?

Qu'en est-il des auxiliaires « à risque » qui travaillent dans les garderies à la demande ? Sont-elles indemnisées pour les journées de travail qui auraient été prévues pour elles ou simplement lorsqu'il n'a pas fait appel à elles.

Mes questions sont rédigées au féminin, mais s'adresse également à la gente masculine qui pratique ces métiers.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Conseiller communal,

Vous posez des questions importantes. Les accueillantes familiales ont des statuts particuliers et il est tout-à-fait légitime de savoir comment elles sont indemnisées, compte tenu de la situation particulière du Covid-19.

Les accueillantes familiales, pendant la période où elles ne pouvaient pas accueillir d'enfants, ont été payées sur la base d'un calcul effectué sur la moyenne des trois derniers mois de travail avant le Covid-19, ce qui leur a permis de continuer à être payées pendant cette période où elles ne pouvaient peu ou pas accueillir d'enfants.

A partir du moment où le Conseil fédéral a, à nouveau, autorisé les structures à fonctionner comme avant, elles étaient censées reprendre le travail. Celles qui étaient à risque ont pu continuer à être payées sur présentation d'un certificat médical.

S'agissant des auxiliaires à risques, je vous donnerai des réponses plus détaillées à la rentrée.

Finalement, je voulais remercier Mme Rosana Joliat parce que c'est aussi agréable d'entendre des remerciements et je tiens à vous assurer que ceux-ci seront relayés aux personnes concernées.

Je vous remercie.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
Question relative au réfectoire de Florissant

Bonsoir,

Je souhaiterais intervenir sur une lettre que nous avons reçue du dicastère « Enfance – Cohésion sociale » quant au réfectoire de Florissant.

Pour rappel ce réfectoire a été mis en place suite à mon postulat « Courage, Fuyons » à la dernière rentrée scolaire 2019, il doit encore perdurer 1 année jusqu'à l'ouverture de la structure APEMS – Réfectoire du pavillon de Florissant.

Dans ce courrier il nous est dit que le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles et qu'il est par conséquent impossible de répondre favorablement à toutes les demandes. D'où ma première question :

- *Plutôt que de refuser des enfants, serait-il possible d'ajouter simplement une encadrante les jours les plus demandés pour accueillir les enfants qui sinon resteront sur le carreau ?*

J'imagine que c'est compliqué, mais cela ne serait que pour une année étant donné que le Pavillon de Florissant ouvrira ses portes lors de la rentrée 2021-2022. Vous avez déjà le lieu, vous avez déjà le concept, vous avez les fournisseurs, ne manque plus que l'engagement d'une personne pour absorber ces demandes supplémentaires que ce soit par une encadrante de devoirs surveillés, un aide-enseignant ou autre. Cette augmentation des effectifs du réfectoire, par le principe des vases communicants, par le jeu des dominos, pourrait également soulager un secteur de l'accueil fortement pressurisé par le retrait forcé des accueillantes à risque où vivant avec des personnes à risque ou avec, de plus, la problématique de la faillite de la garderie privée Les Chattons.

J'aimerais par conséquent vraiment insister auprès de la Municipalité afin qu'elle examine concrètement cette proposition qui résoudrait le problème actuel du réfectoire.

J'aimerais également répondre à un point de votre lettre qui souligne que depuis le déconfinement, de plus en plus de parents optent pour le pique-nique au lieu du repas chaud, ce qui vous préoccupe du fait que le volume du nombre de repas chaud devient insuffisant pour continuer à offrir cette prestation. Pour rappel, ce repas chaud coûte CHF 8,50 à la Commune qui le facture CHF 7,50 aux parents. Alors ne soyez pas étonné du choix de parents de passer au pique-nique, peut-être n'est-ce pas encore tout-à-fait évident, mais beaucoup d'entre nous sont fortement impactés par la crise créée par le COVID-19. Pour vous donner un exemple, je vous transmets le mien, mes 4 enfants « me coûtaient » CHF 30.- en repas chaud par jour, 3 fois par semaine, soit CHF 360.- par mois. C'est là une dépense que certains d'entre nous ne pouvons plus faire. J'espère, par conséquent, que la Municipalité continuera de permettre aux enfants d'amener leur pique-nique et qu'aucune sélection ne sera faite sur cette base-là, car dans le cas contraire cela prêterait une population déjà suffisamment précarisée par la crise que nous vivons.

Merci pour votre attention.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Merci Mme Frédérique Beauvois pour vos propositions, remarques et questions.

Je prendrai le temps pour vous répondre parce qu'effectivement ce courrier est parti sans que j'en aie eu l'information parce que parfois le Service gère les inscriptions sans forcément que je sois au courant de tout. Toutefois il est vrai que tant le Chef du service que moi-même avons à cœur à ce que les enfants aient un repas chaud, mais cela est peut-être un côté maternant que nous devrions revoir...

Nous allons étudier les différentes questions que vous nous avez posées et nous verrons ce que nous pouvons faire.

- **M. Richard Neal, PSR**

- Information paroisse de Renens – nouveau pasteur – invitation

Monsieur le Président,

Je m'adresse à vous toutes et tous en mettant ma casquette de président de la Paroisse réformée de Renens pour vous donner une information importante.

Après 17 ans de bons et loyaux services, notre pasteure, Mme Nivo Morvant, a pris sa retraite en date du 14 juin dernier. Le Bureau des ressources humaines de l'Eglise évangélique réformée vaudois nous a fait savoir dernièrement qu'il y aura une remplaçante en la personne de Mme la pasteure Christine Rumpel, qui vient de terminer ses études, et qui arrivera à Renens le 1^{er} septembre. La Paroisse organisera à cette occasion une fête de bienvenue officielle qui aura lieu le dimanche 27 septembre à laquelle vous êtes toutes et tous invité.es.

Nous vous demandons simplement de vous inscrire afin de prévoir assez de victuailles.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

- Remarque concernant la distribution alimentaire

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers Collègues,

Suite au Coronavirus, je me permets de prendre la parole ce soir concernant la distribution des cornets alimentaires par l'Eglise catholique devant leur bâtiment à deux pas d'ici.

Depuis des années cette organisation existe et voilà le Coronavirus qui arrive...et oui... un ouragan... En son temps une cinquantaine de personnes y venaient, mais à ce jour 200 personnes. Alors la catastrophe pour les organisateurs que je tiens à remercier pour le travail bénévole.

Au début de l'arrivée du Coronavirus, M. le Syndic et M. le Secrétaire municipal se sont mis à l'œuvre afin d'organiser le rassemblement des personnes, pour placer les barrières Vauban, pour « encolonner » les gens, tout s'est bien passé, mais le soir à 18h00 qui vois-je ? M. le Syndic tout seul remettre les Vauban en place. Chapeau bas, M. le Syndic, je vous remercie pour votre engagement.

Mais voilà la suite qui arrive : la PC qui a organisé la mise en place du public et aidé les organisateurs a terminé son devoir et c'est la catastrophe, alors je me suis offert pour l'organisation et le placement des Vauban, des scotches tous les deux mètres. Et aujourd'hui la dimension a été diminuée à 1,5 mètres alors hier je suis allé à 7h00 le matin pour modifier les limites de distance à respecter et pour mettre les Vauban,

Toutefois, les gens sont malhonnêtes, ils viennent « ramasser » et le reste c'est autre chose et je pense qu'un de ces jours il y aura une petite bagarre, car ces dames se chipotent pour les places.

Alors je demanderai à la Municipalité de mettre à disposition un aide de police pour faire ce travail, car moi-même je n'ai pas d'habit de policier et ne suis pas assez fort pour engueuler ces gens.

Le travail n'est pas compliqué pour cet agent, c'est de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 16h30 tous les jeudis, soit 3 heures de travail jusqu'à la fin des restrictions. Mesdames et Messieurs de la Municipalité, je vous demande d'examiner ce problème.

Puisque j'ai toujours la parole, je profite pour remercier également l'Eglise catholique pour son accueil lors des repas pour les personnes démunies. Vous savez que pratiquement tous les jours, il y a des repas offerts, donc merci à l'Eglise catholique et à toutes les personnes qui se dévouent bénévolement. Je vous remercie de m'avoir écouté.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**
Remerciements

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers Collègues,
Camarades,*

Monsieur le Président,

Lors de notre séance de septembre 2019, vous terminiez votre Conseil communal sous des tonnerres d'applaudissements et à ce jour, nous pouvons que dire qu'ils étaient absolument mérités.

Au nom de mon groupe Fourmi Rouge, j'aimerais vous féliciter pour votre excellent travail et au niveau personnel, cela fait déjà quelques années que nous travaillons ensemble en séance de bureau, lors des dépouillements de votes et je ne peux qu'être admirative en face de votre savoir-faire et faire savoir.

Vous avez, Monsieur le Président une main de fer dans un gant de velours sachant prendre des décisions rapides et fermes, mais votre caractère humble fait de vous une personne humaine et à l'écoute des autres.

Vous êtes un grand homme Monsieur le président et là mon côté féministe prend le dessus en sachant que derrière un grand homme il y a une grande dame et vous Monsieur le président vous êtes un homme comblé, car vous en avez 2.

Nous savons pertinemment que la fonction de président ne laisse que très peu de temps libre au niveau familial d'où l'importance d'être accompagné et compris sur le plan affectif et dans le professionnel vous avez été accompagné d'une perle que dis-je d'un diamant Madame Charlet, notre secrétaire communale, discrète, efficace, connaissant le règlement du conseil sur le bout des doigts sachant s'adapter au président qui lui est imposé, ce dernier faisant de sa fonction de secrétaire un long fleuve tranquille ou un tsunami historique.

Je termine donc ces remerciements en espérant que les applaudissements de septembre 2019 vont se répéter beaucoup plus fort, car votre fonction cette année n'a pas été de tout repos et cette situation que nous avons vécue lors de cette pandémie restera à jamais gravée dans nos esprits et là encore vous avez su prendre des décisions rapides et efficaces.

Encore toutes nos félicitations Monsieur le Président.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

20. Allocutions

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous voici au terme d'une année de législature très particulière. Particulière bien sûr au regard de ces trois derniers mois de cette crise sanitaire sans précédent ; crise sanitaire qui a aussi occulté des préoccupations climatiques majeures, largement évoquées ici quelques semaines avant que nous entrions dans cette pandémie. Je profite à nouveau de cette tribune pour nous inviter à réinventer le futur. C'est une occasion unique, obligatoire. Ceci dans le respect des femmes, des hommes, de la nature et de la planète.

Nous allons entrer dans la dernière année de cette législature 2016-2021. Le temps, à une année des prochaines élections, de réaliser un premier bilan, mesurer tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire. Il y aura encore passablement de dossiers complexes et aussi des défis passionnants et déterminants à relever. Concrètement, c'est le début du chantier du tram ; ce tram si souvent évoqué. Je crois que maintenant nous y sommes et ceci sera un chantier majeur dans les prochaines années, qui nous occupera autant que le chantier de la gare, j'imagine. L'année prochaine nous devrions arriver au terme des travaux de la gare de Renens. C'est bien évidemment en arrière-plan de ceci, l'enjeu majeur des préoccupations climatiques et aussi dans un contexte économique qui sera fortement différent puisque largement impacté par cette pandémie, au plan économique, au plan social avec de très nombreux effets retard. Et bien évidemment tous les dossiers que vous ne manquerez pas de nous inviter à accélérer pour un vivre-ensemble de meilleure qualité.

A nous de savoir maintenir nos forces de proposition, de réflexions communes, d'intelligence collective afin de faire avancer ces nombreux dossiers.

Et si l'heure des vacances n'a pas encore tout-à-fait sonné, celle des retrouvailles entre amis et famille a déjà débuté au milieu de cette pandémie, ce tumulte planétaire ambiant. N'oubliez pas de prendre du temps pour vous, pour vos proches, pour respirer un peu, réfléchir aussi à l'essentiel et être pleinement en forme pour nos futurs travaux. L'occasion aussi de partir différemment à la découverte de Renens à travers les multiples propositions qui nous sont faites, en termes d'activité physique, de loisirs, de culture.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été et nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée, en pleine forme, afin d'aborder des projets aussi ambitieux et nécessaires.

Merci pour votre participation.

- **M. le Président**

Voilà, je suis arrivé au terme de mon mandat.

Je désire avant tout, tous vous remercier, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, et vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de me permettre par cette occasion de vous exprimer ce soir les lignes générales de ma pensée, acquises lors de ce mandat où vous m'avez nommé premier citoyen d'une de plus grandes villes de notre Canton : Renens.

L'an passé lors de mon élection j'avais dit que cette désignation était pour moi un grand honneur. Et qu'il nous fallait seulement planifier et fixer les priorités avec clairvoyance et agir avec habileté. Tout s'est bien passé jusqu'à la fin de l'hiver. Ensuite un élément perturbateur est venu gâcher nos vies.

Mais la vie a continué. La vie a continué et je voudrais vous dire que j'ai passé une année magnifique avec vous tous malgré ce qui est arrivé.

Notre Conseil fonctionne bien, car il est composé de bons Conseillers, élus par de bons Citoyens, et nous avons de la chance de fonctionner de cette manière.

Plus pour le bien commun que pour les stratégies partisans. En tout cas pour le mandat qui se termine. L'an prochain ce sera autre chose.

Ce qui m'a plu dans ce Conseil, c'est le respect des uns vis-à-vis des autres, si les idéologies s'expriment parfois, cela n'a jamais été personnel. C'est un signe d'humilité, donc de compétence. Et jamais, je n'ai ressenti que nos décisions à nous tous n'étaient que de l'encre sur du papier.

Lors de cette année, et malgré le confinement, j'ai assisté à plus de 70 évènements, toutes manifestations confondues. Dont la plupart m'ont laissé des souvenirs. Et je les ai appréciés selon le moment, l'endroit ou les circonstances. Et j'en suis heureux, car je les garderai précieusement, ces souvenirs. Je pourrais les sortir plus tard, quand bon me semblera. Car ils font à jamais partie de ma mémoire, qui elle ne verra jamais le crépuscule.

J'ai servi ma Commune aussi bien que possible....., (non pas de chute inspirée cette fois).

En échange elle m'a honoré d'une belle fonction. Je suis heureux de ce que j'ai reçu, j'espère que vous êtes satisfaits de ce que je vous ai donné.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec moi, pour le bon fonctionnement de mon bureau, les deux vice-présidents M. Jonas Kocher et Mme Carole Castillo, la secrétaire Mme Yvette Charlet, l'entier du bureau Mme Muriel Rossel et M. Gerard Duperrex dit « Dudu roi du bricelet croustillant », notre huissier M. Gilbert Demangel, et également notre Secrétaire municipale M. Michel Veyre pour ses aides discrètes, mais très efficaces.

Je souhaite à Jonas, notre futur président, une excellente et belle année à la tribune de ce Conseil.

Je vous souhaite de bonnes vacances, soyez vigilants, et vous verrez, CET ÉTÉ TOUT IRA BIEN.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 3 septembre 2020 à 20h00.**

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h15

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet